La recherche appliquée comme support de la demande sociale en paysage

La démarche de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal

Gérald Domon
Directeur scientifique,
Chaire en paysage et environnement et
Chaire UNESCO en paysage te environnement
Professeur titulaire, École d'Architecture de Paysage
Université de Montréal

Université de Montréal

chaire en paysage et environnement

Qu'est-ce que le paysage ?

- Portion de territoire qui s'offre à la vue

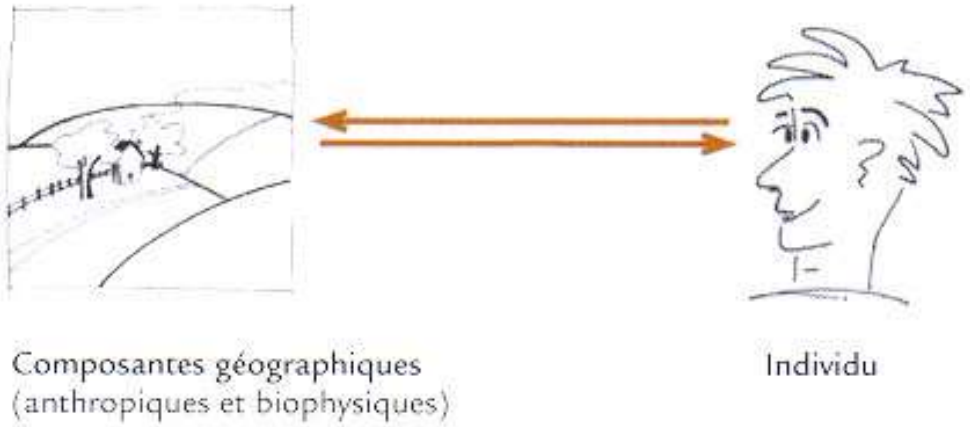

Croquis 1

Le paysage renvoie à deux entités indissociables que sont la « réalité physique » (composantes biophysiques et anthropiques) et l'observateur (ou groupe d'observateurs).

Comment aborde-t-on le paysage?

- Portion de territoire qui s'offre à la vue

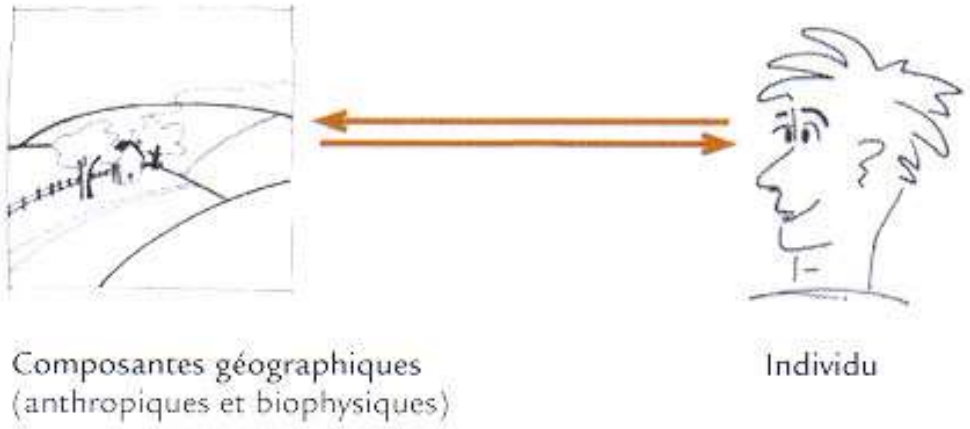

Croquis 1

Le paysage renvoie à deux entités indissociables que sont la « réalité physique » (composantes biophysiques et anthropiques) et l'observateur (ou groupe d'observateurs).

Comment aborde-t-on le paysage?

- Or, ne voyons pas tous la même chose

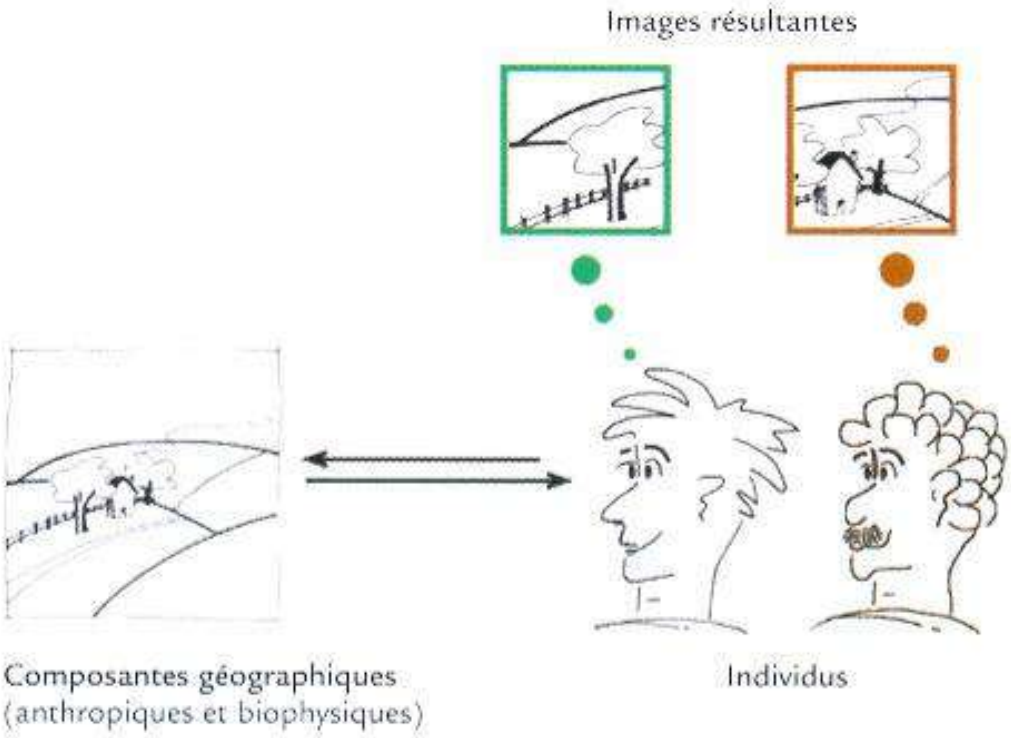

Croquis 2

L'image résultant de la perception de la « réalité physique » peut varier considérablement d'un individu à l'autre, d'un groupe à l'autre, d'une période à l' autre.

Comment aborde-t-on le paysage?

Comment aborde-t-on le paysage?

- Des «Filtres culturels» influencent notre perception

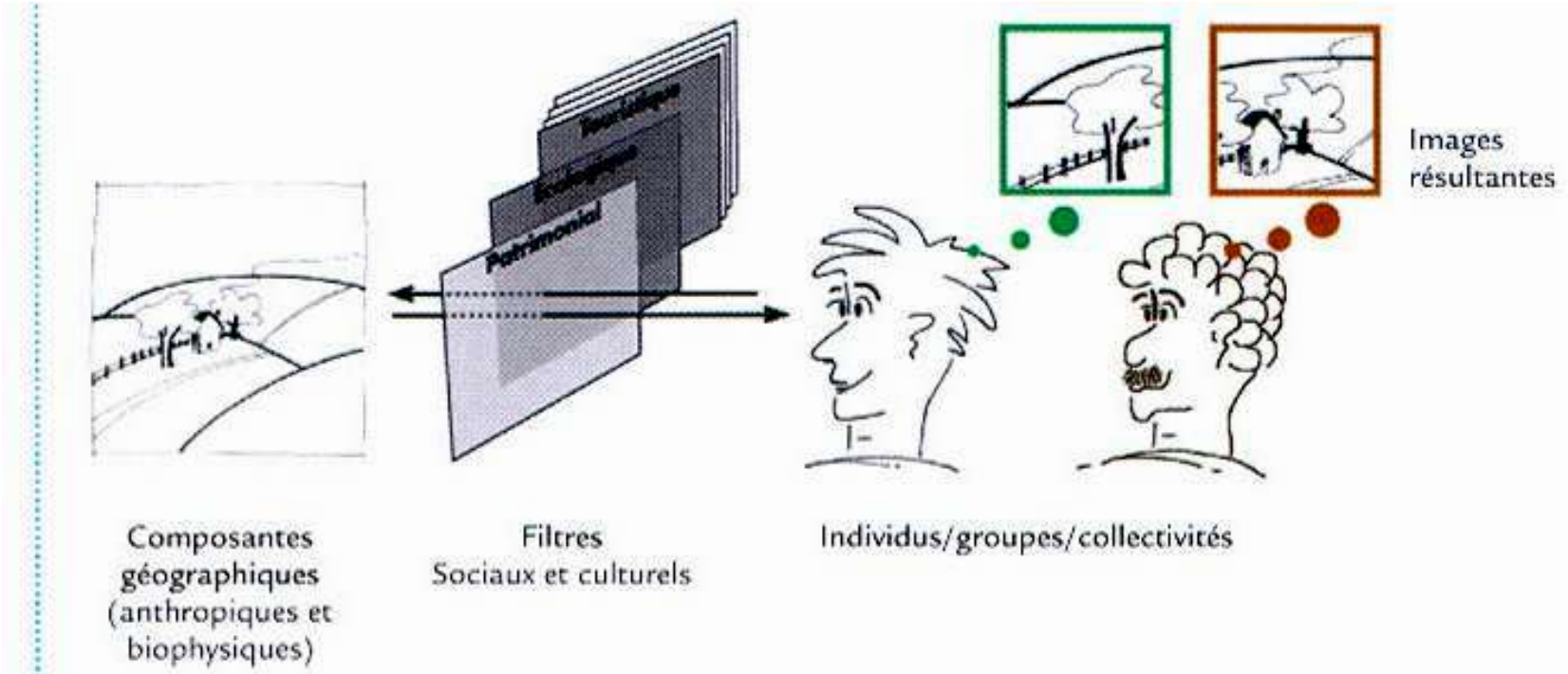

Croquis 3

Les appartenances sociales et culturelles agissent comme filtres de la réalité ; elles conditionnent le regard et modulent l'image résultante.

Comment aborde-t-on le paysage?

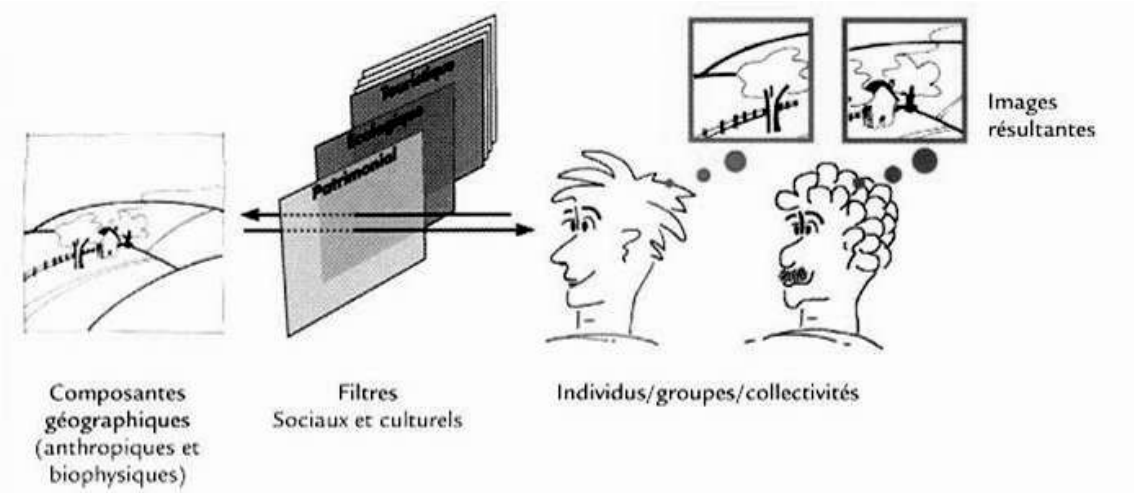

Intervention sur le paysage doit être ancrée dans la réalité physique (territoire) et sociale

- Pas de modèle d'intervention ou de façons de faire uniques
- Nécessité de quelques points de repères

La recherche appliquée comme support de la demande sociale en paysage

La démarche de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal

---

1 Quelques brefs points de repère sur le contexte (territorial et social)

2 La Chaire en paysage et environnement

- Origine et structure
- Façon d'aborder les rapports recherche/enseignement/demande sociale

3 La recherche appliquée comme support de la demande sociale en paysage, trois exemples récents

- Le 1er Forum québécois sur la demande sociale en paysage (juin 2008)
- Le Guide de gestion des paysages
- Une recherche en voie de développement

1 Quelques brefs points de repère sur le contexte (territorial et social)

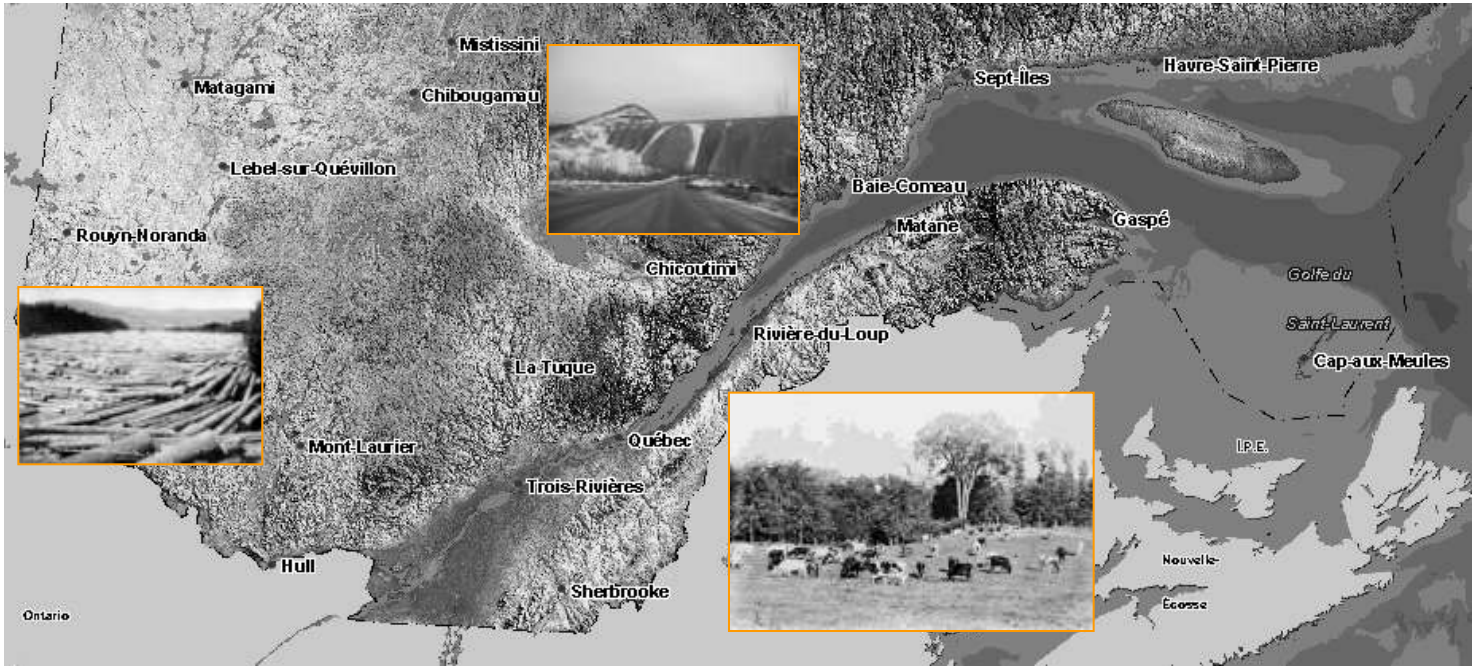

i) Le Québec est un territoire immense

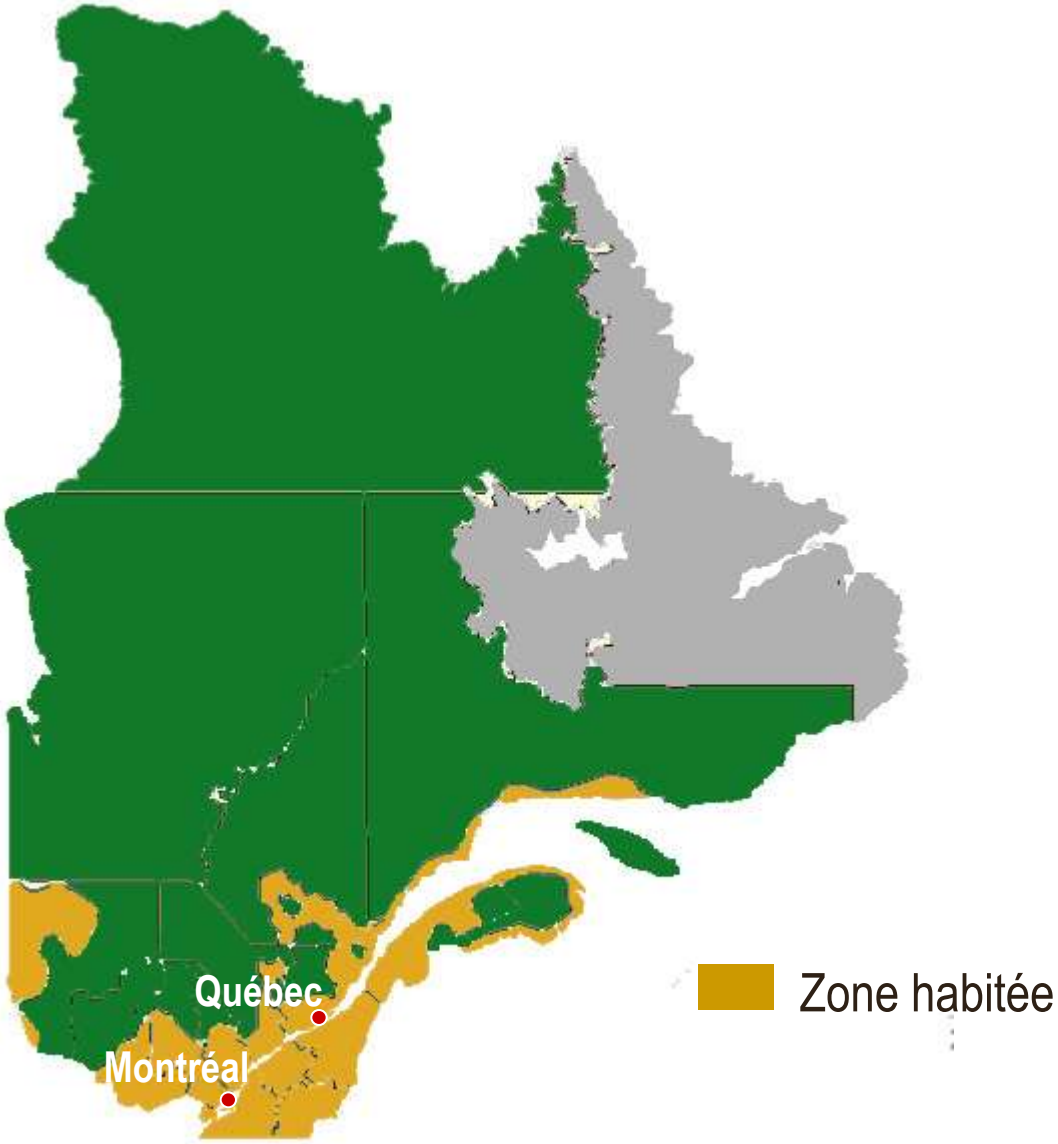

i) Le Québec est un territoire immense

i) Le Québec est un territoire immense

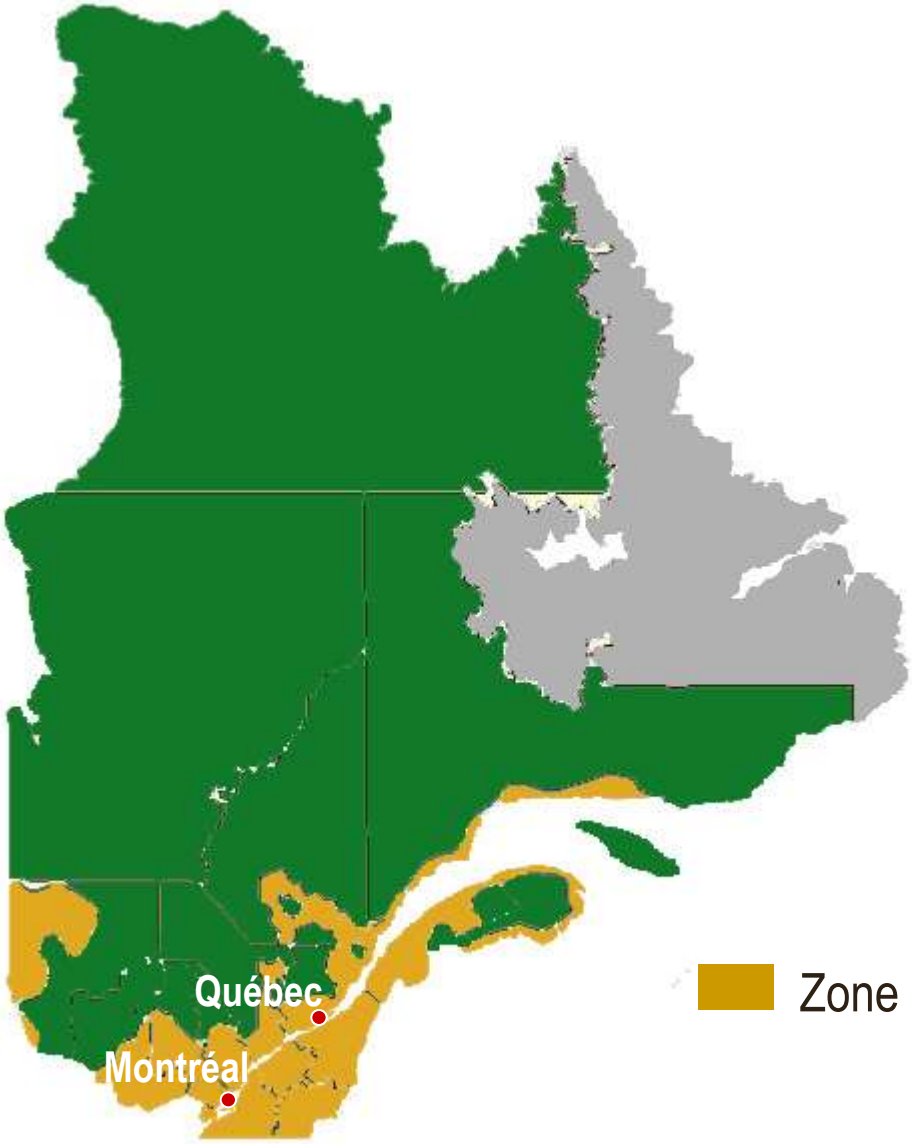

Globalement, un territoire de forêt

Mais, au sein des zones habitées (11,5 % du territoire), les paysages façonnés par l'agriculture s'apparentent aux paysages ruraux européens

ii) Un territoire jeune

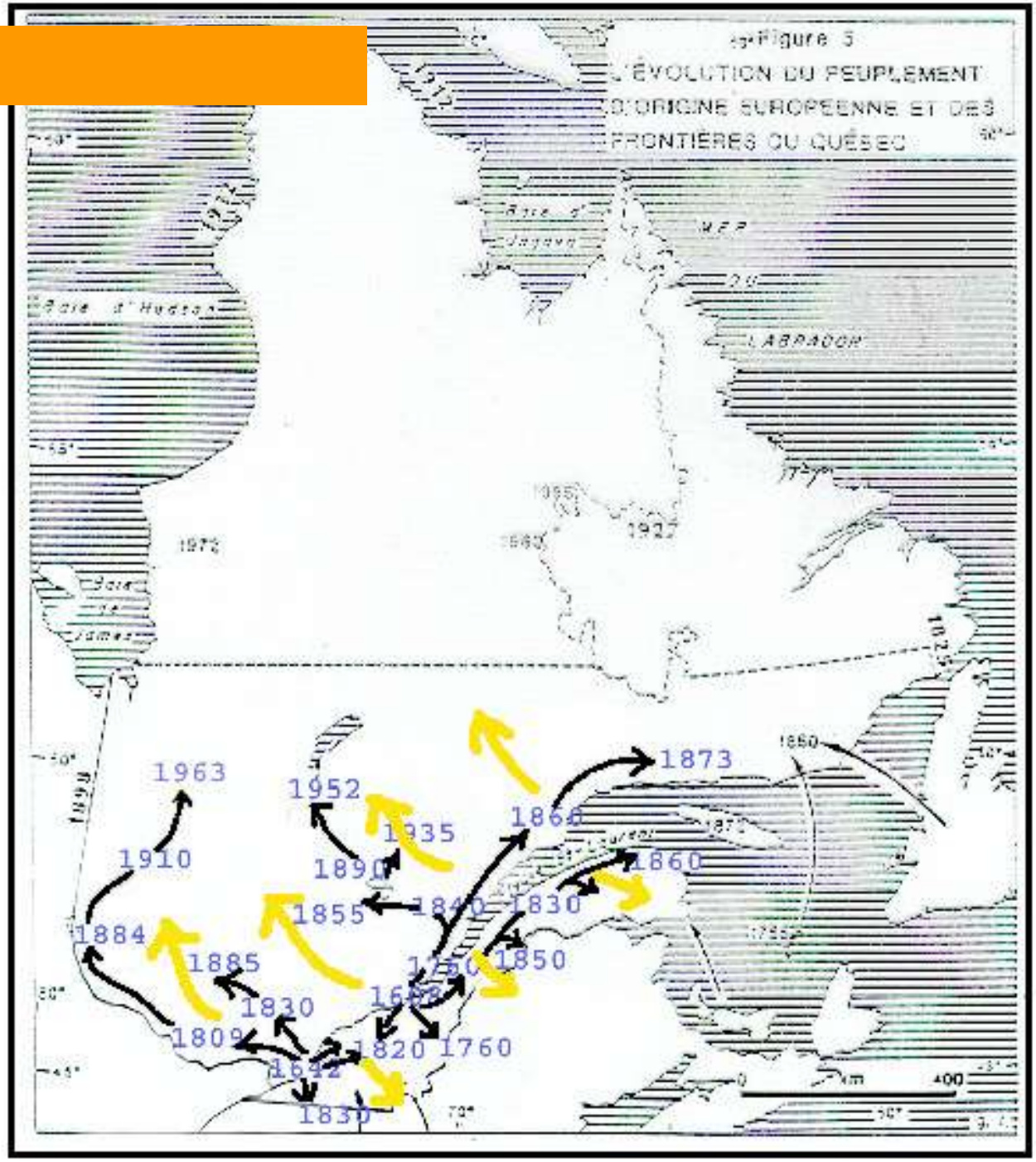

Qu’a-t-on vu de ce territoire?

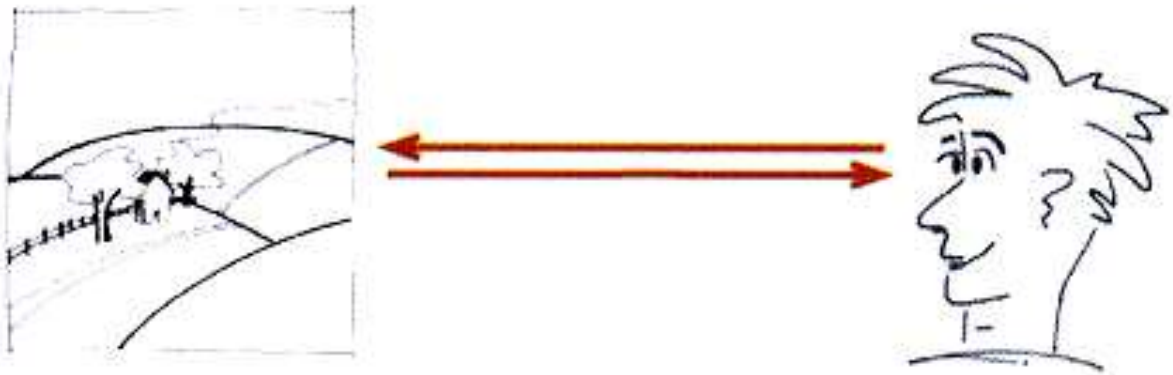

Croquis 1

Le paysage renvoie à deux entités indissociables que sont la « réalité physique » (composantes biophysiques et anthropiques) et l’observateur (ou groupe d’observateurs).

Réservoir de ressources

Réservoir de ressources

Une vision profondément ancrée…

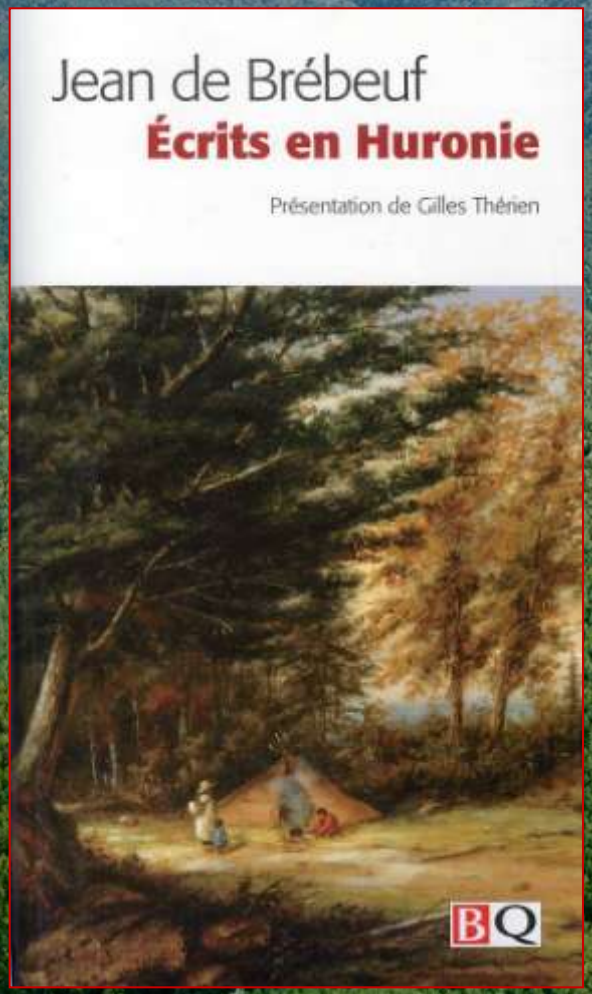

L’exploitation forestière comme relaie

Le convoi en formation

Dans les années 40, les convois de bois qui défilaient constamment dans le paysage laurentien donnaient l'impression que la forêt était inépuisable. Le bois était coupé en longueur, puis débité en billots de quatre pieds, avant d'être chargé à force de bras sur des « sleighs » tirées par des chevaux. Le charroyage commençait en janvier et, à la fin de mars, chaque attelage avait transporté de 200 à 350 cordes.

Photo: R. Bellefeuille, 1946. Cote: E6, S7, P30159. Centre d'archives de Québec

..puis l'agriculture…

Sud du Québec,1871: 82% Terres améliorées

(Paquette et Domon, 1997)

...et l'hydroélectricité…

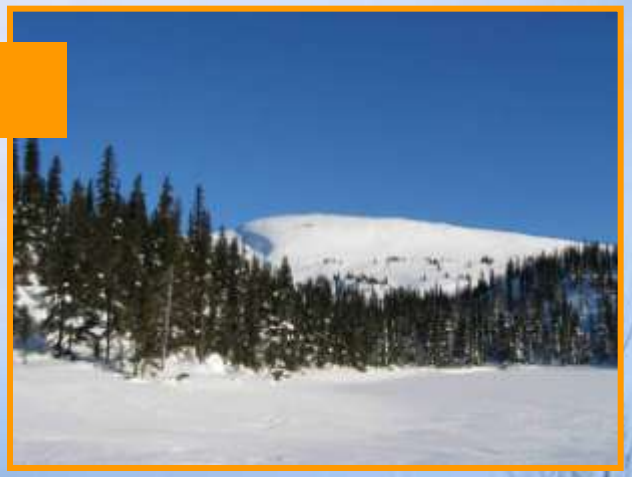

Or, vision mise en cause, rapports au territoire changent

1941: un québécois sur quatre vit sur une ferme

2001: un sur cent

Or, vision mise en cause, rapports au territoire changent

Historiquement rapports centrés sur l'exploitation

Or, vision mise en cause, rapports au territoire changent

Aujourd'hui rapports centrés sur les qualités du territoire

Importance de ces nouveaux rapports, du paysage, bien saisie par certains

Le paysage comme support de nouvelles activités, de nouvelles productions

Problématique québécoise marquée par :

1. Vision du territoire ressource toujours dominante: bien présente dans nos Lois, programmes et politiques d'aménagement;
2. En parallèle, sur le terrain, nombre considérable d'initiatives portées par des individus, des associations, pour protéger et aménager les paysages et les cadres de vie;
3. Initiatives méconnues, ignorées (délibérément?) par les instances gouvernementales.

2 La Chaire en paysage et environnement

Chaire en paysage et environnement
de l'Université de Montréal /
Chair in Landscape and Environmental Design

Université de Montréal

chaire en paysage et environnement

Québec

Hydro Québec

CPEUM / Mise en contexte

Historique de l'organisme (CPEUM)

Organisme fondé en 1996 en vue de:

- Répondre aux enjeux émergents du paysage et de l'aménagement des territoires;
- Soutenir un nouveau secteur de recherche
- Suppléer à l'absence de subventions de recherche dans le domaine de l'architecture de paysage et de l'aménagement en général

Modules et axes de recherche

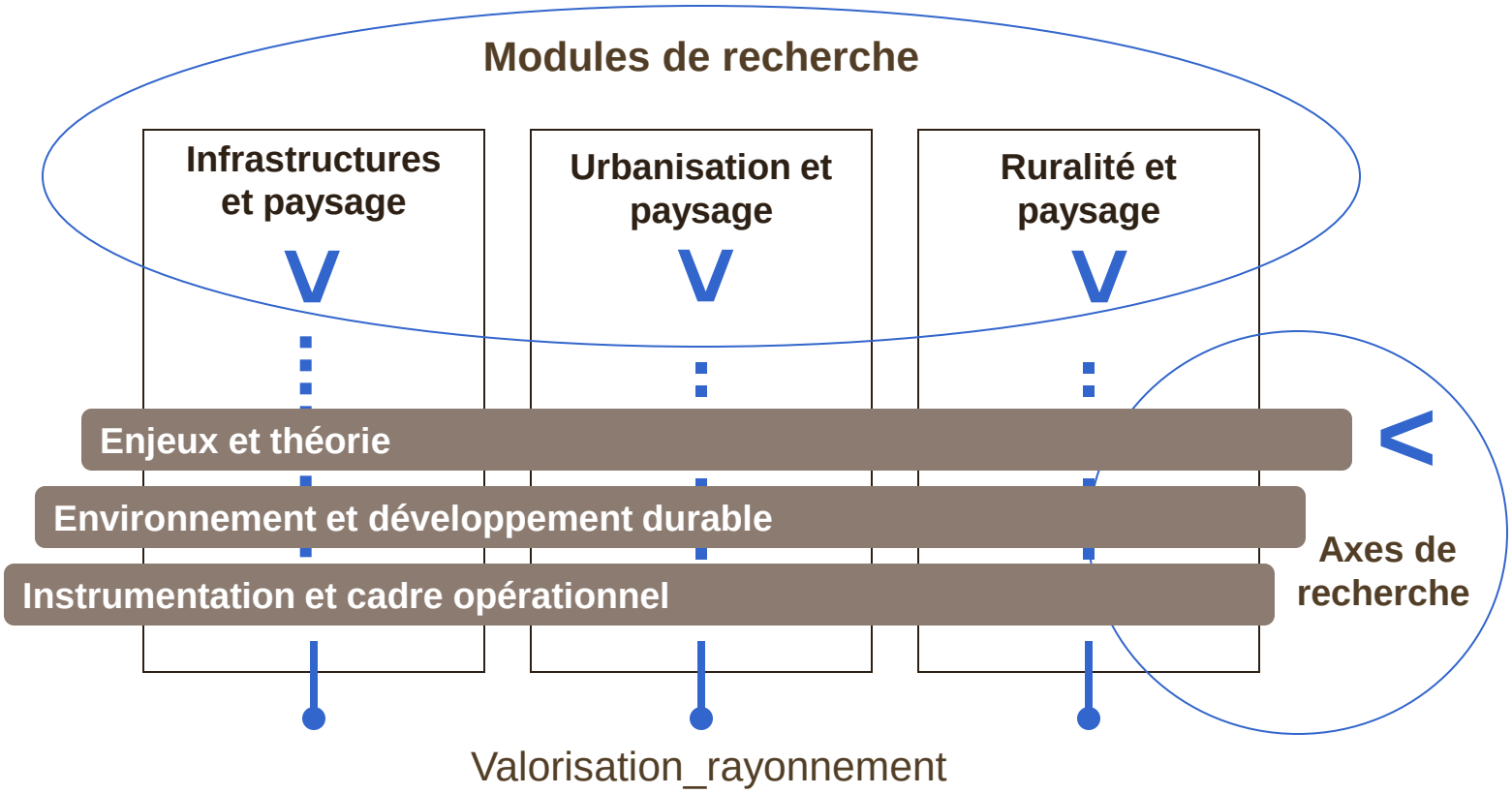

Exemples de projets de recherche

Module 1: Infrastructures et paysage

Requalification paysagères des entrées d'agglomérations et des villes

Problématique d'insertion des infrastructures de transport d'électricité

Module 2: Urbanisation et paysage

Observatoire des paysages de l'urbain (réflexion générique sur le concept de paysage urbain)

Module 3: Ruralité et paysage

Liens entre paysages et recomposition socio-démographique des milieux ruraux

Réinsertion de la multifonctionnalité

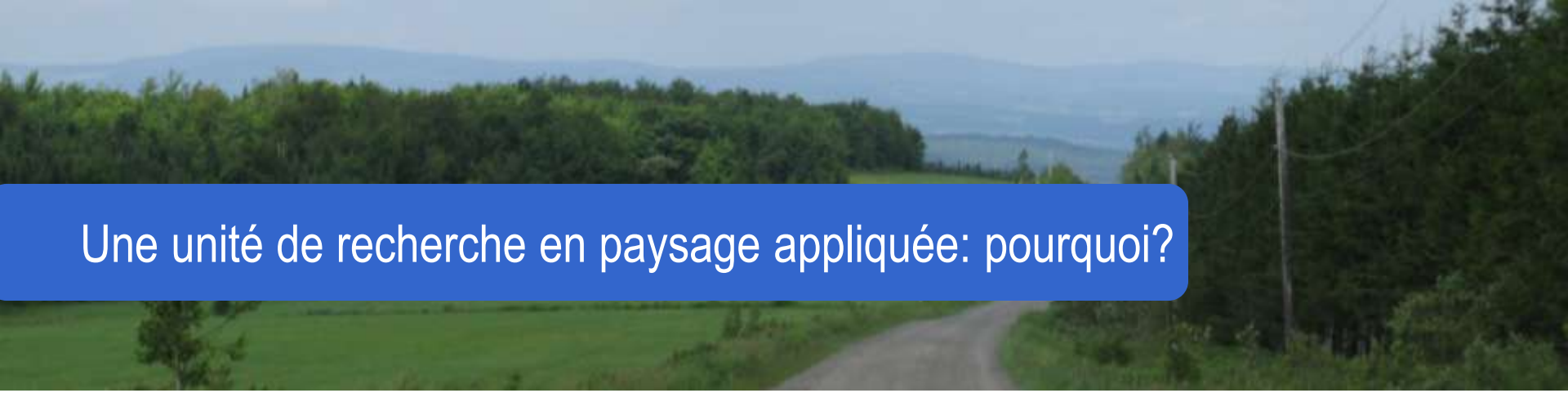

Une unité de recherche en paysage appliquée: pourquoi?

> Revoir les rapports entre recherche et société civile

- Historiquement, rapports distants
- Distance accentuée par les grands organismes subventionnaires qui ont favorisé le développement d'une recherche fondamentale souvent éloignée des préoccupations de l'heure

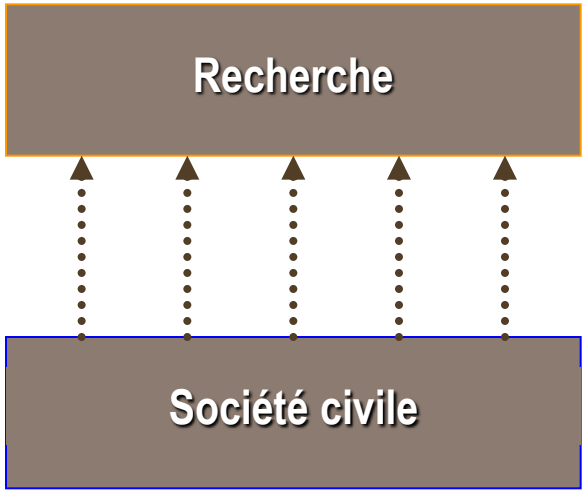

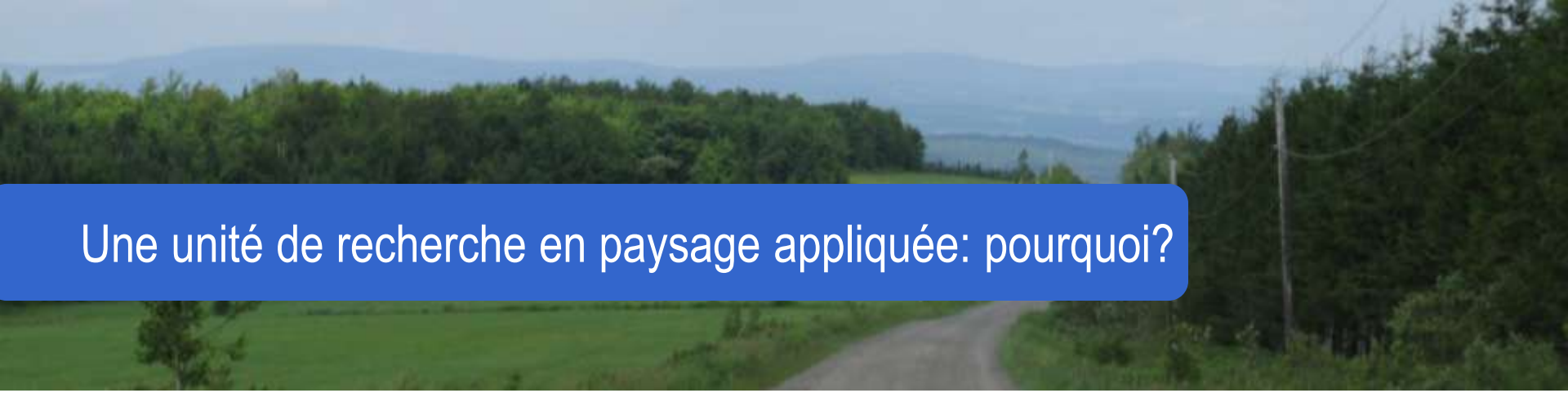

Une unité de recherche en paysage appliquée: pourquoi?

> Rapports entre recherche et société civile

- Années 1980-1990 : crises successives du financement de la recherche ont forcé la mise en place de «mécanismes de transfert» et l'invention de nouveaux modèles

- Chaire en paysage et environnement issue de cette nécessité

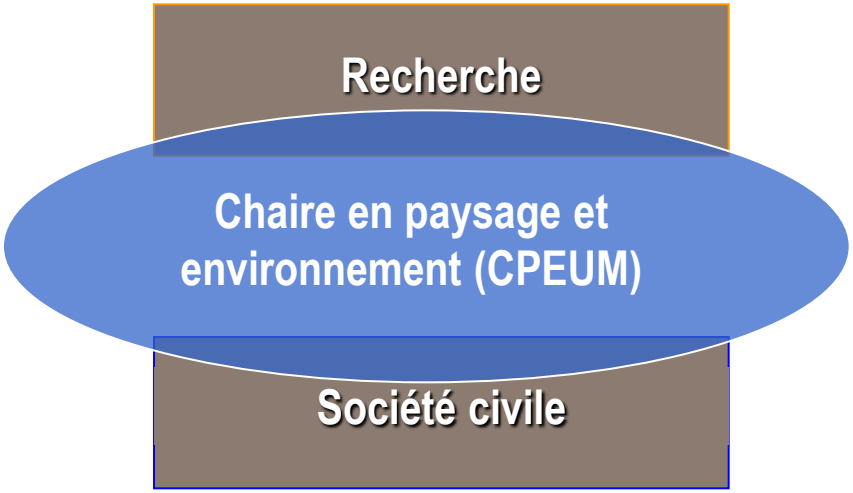

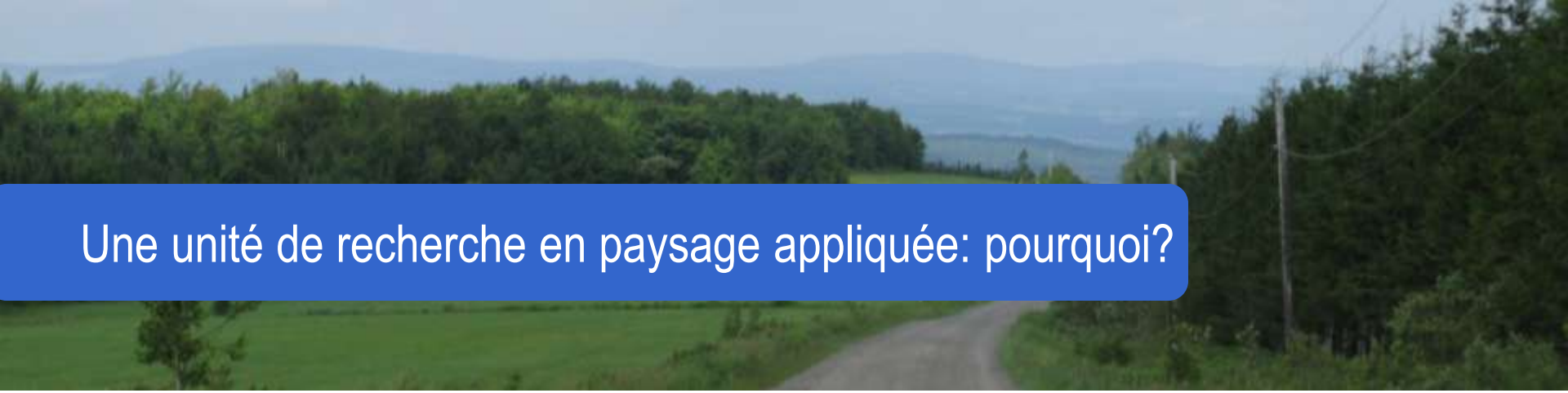

Une unité de recherche en paysage appliquée: pourquoi?

> La chaire en paysage et environnement

A cherché à établir des ponts
avec la société civile en misant sur :

1. Le partenariat avec organismes publics / para-publics
2. L'enseignement

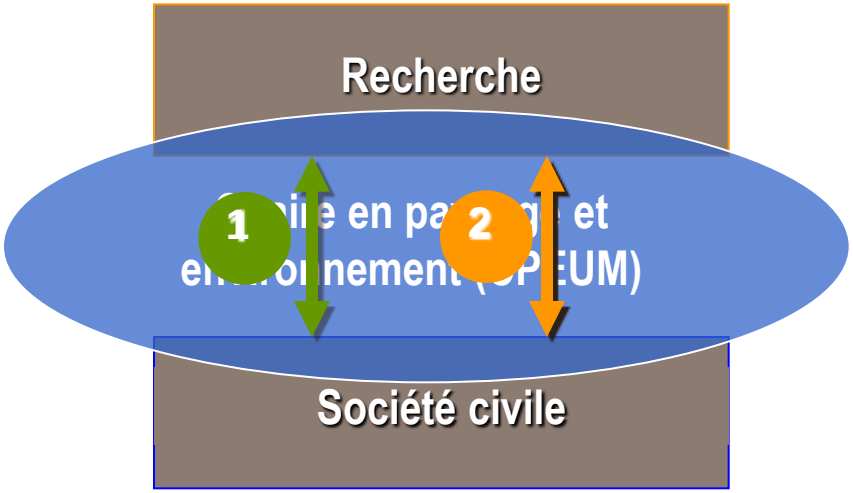

Apports mutuels, recherche, enseignement, société civile: un exemple

- Projet 1997-2000
- Analyse de l'évolution des paysages de manière à repérer les paysages porteurs de traces anciennes (« Paysages d'intérêt patrimonial »)
- Prend appui sur un large partenariat :
  - 225 communes, 5 ministères, 2 organismes parapublics

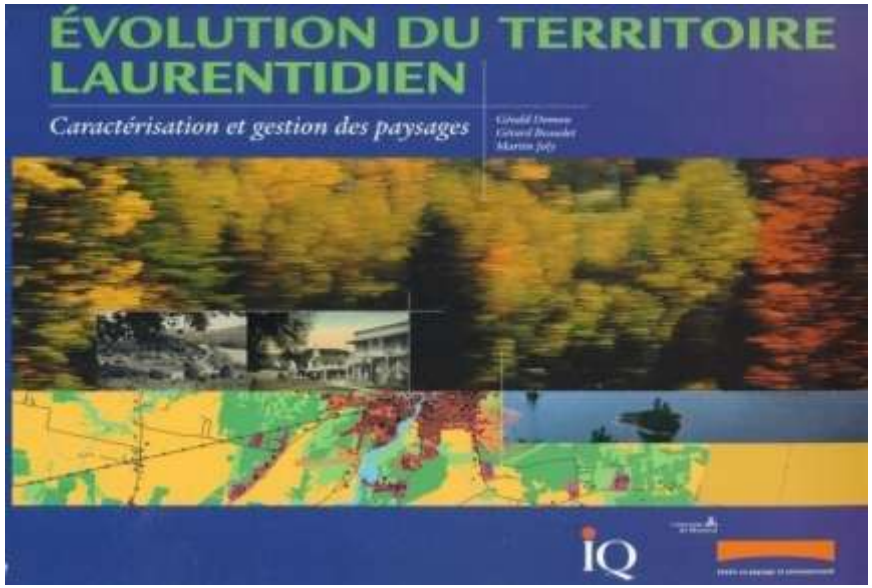

Développement de méthodes adaptées

- Travail à partir de photographies aériennes

Cartographie de l'occupation du sol (1928, 1964, 1992)

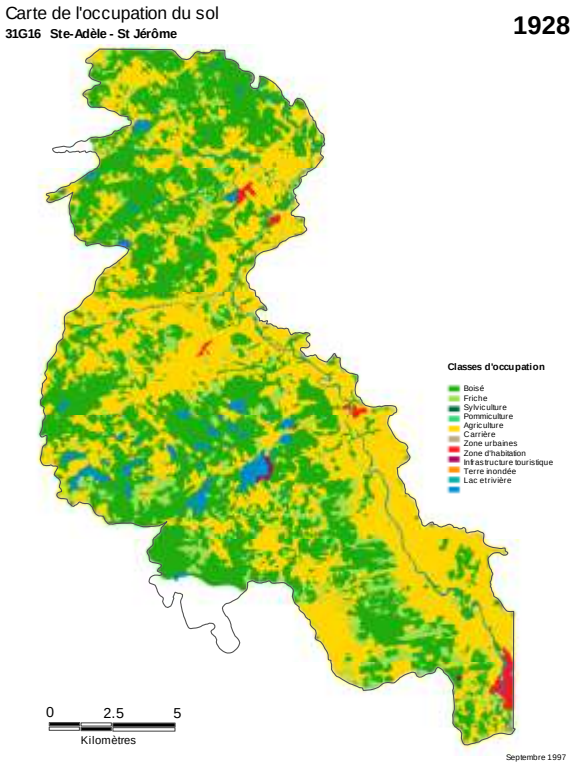

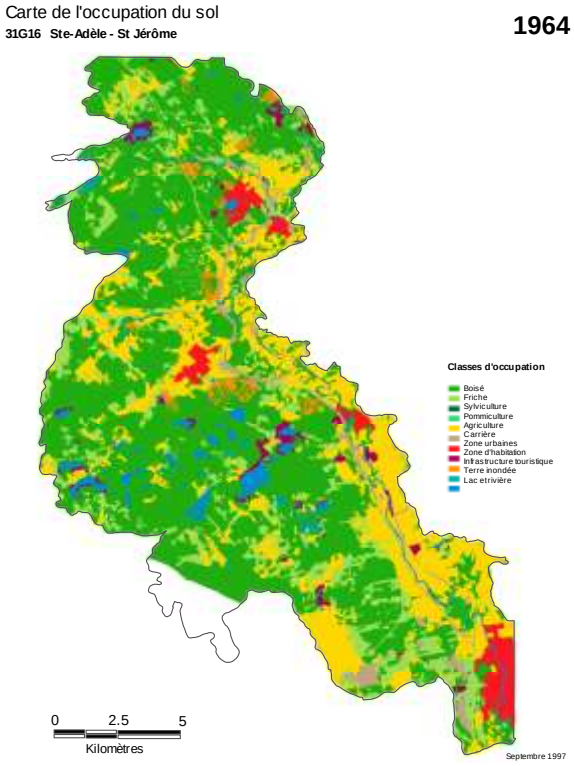

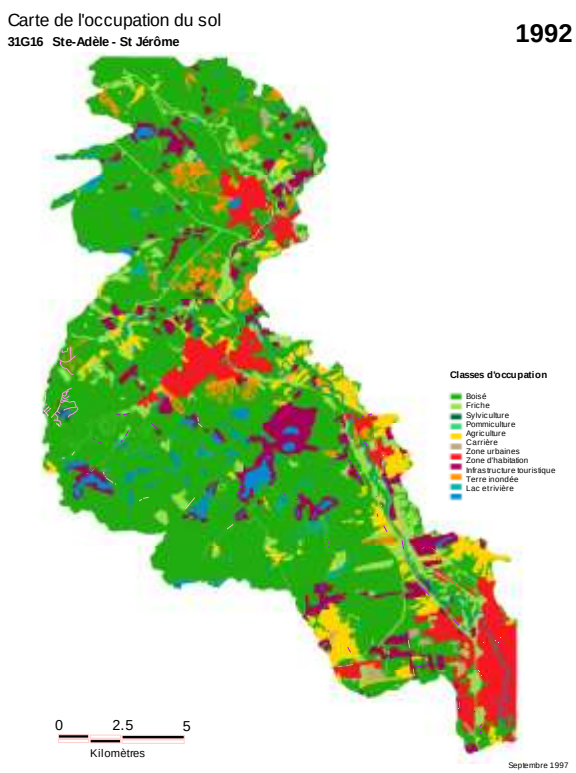

Réinvestissement dans l'enseignement de l'approche développée

- 2002 Atelier «Espace régional»
- Municipalité (Sutton) soumise à de fortes pressions de villégiature et à la chute des activités traditionnelles

Transfer des méthodes d'analyse de l'évolution des paysages

Boisé

Agricole

Vergers

Dévelopement de Scénarios

Restitution à la population

Quelles retombées ?

- Formation d'un «Groupe d'action pour la protection et la mise en valeur des paysages» (voir ci-après)
- Embauches d'étudiants
- Renvoie à la Chaire de nouvelles questions de recherche

Comment maintenir, conserver le patrimoine agricole et maintenir les activités agricoles dans un contexte de fortes pression de développement ?

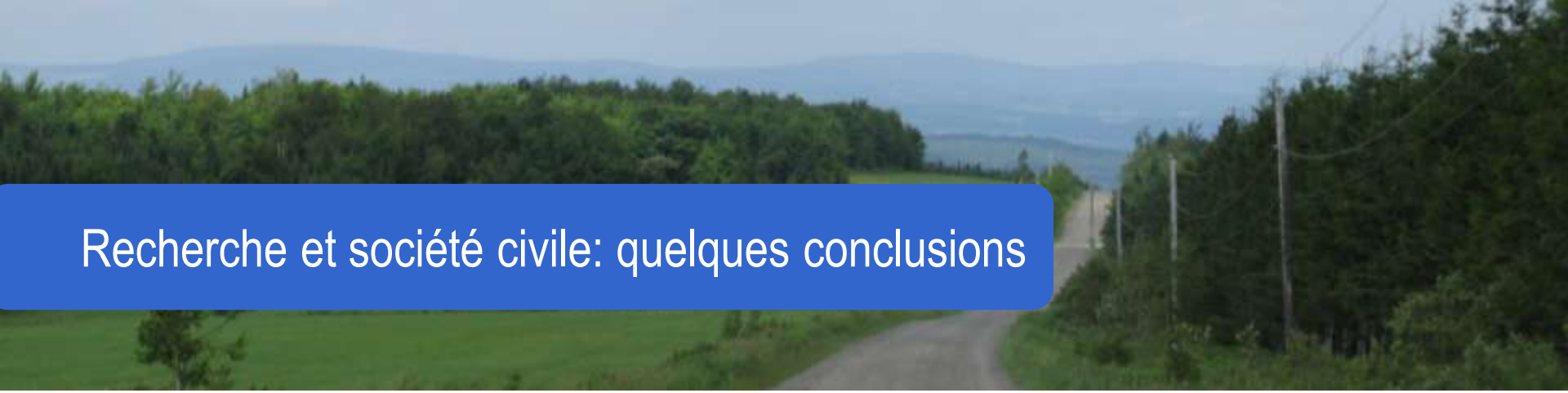

Recherche et société civile: quelques conclusions

> Rapprochement milieux de la recherche et société civile est souvent perçu comme un simple transfert de connaissance

1. Le partenariat avec organismes publics / para-publics
2. L'enseignement

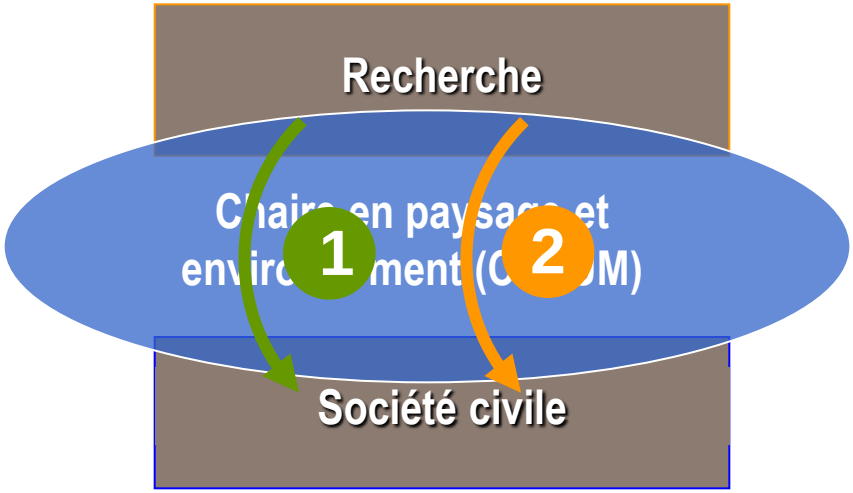

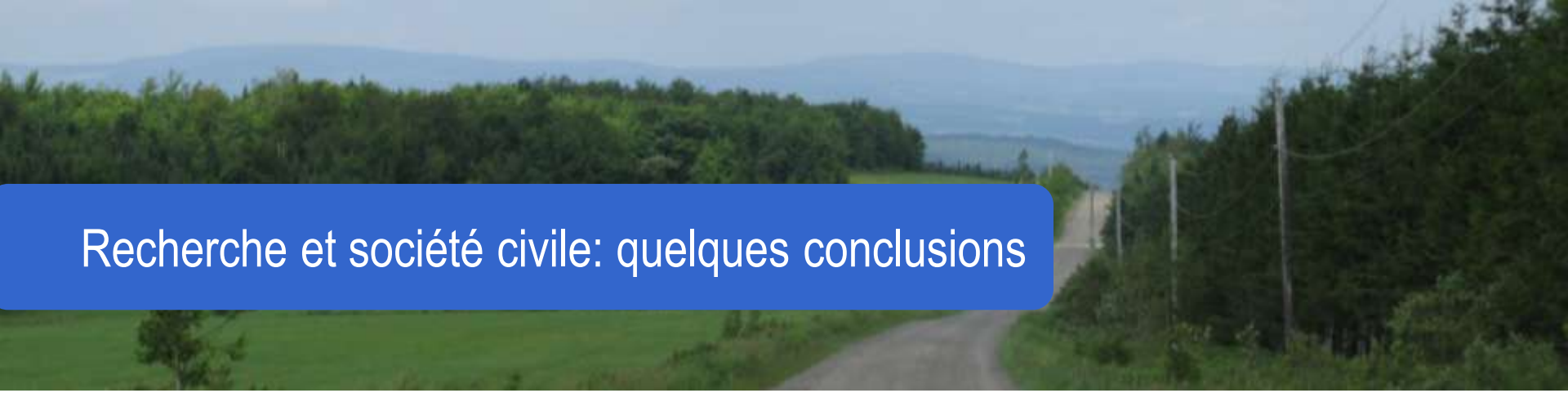

Recherche et société civile: quelques conclusions

> Or, notre expérience suggère:

Échanges, communication, enrichissement mutuel

1. Le partenariat avec organismes publics / para-publics
2. L'enseignement

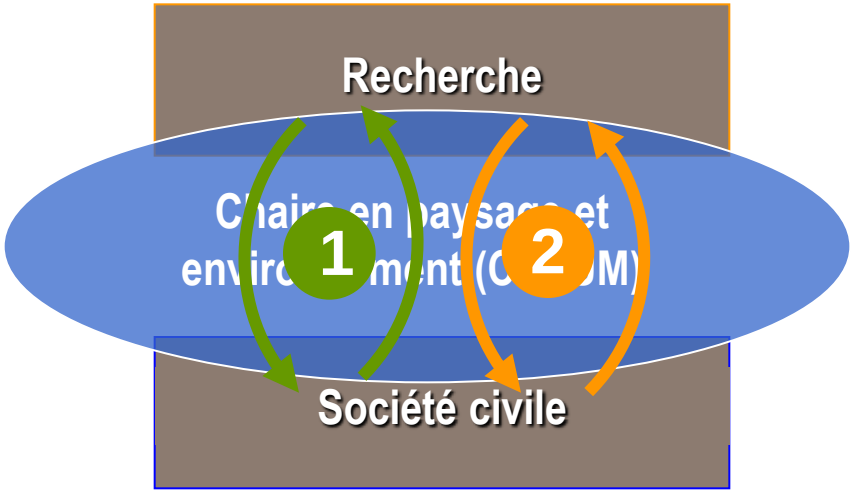

1 Le partenariat avec organismes publics / para-publics

2 L'enseignement

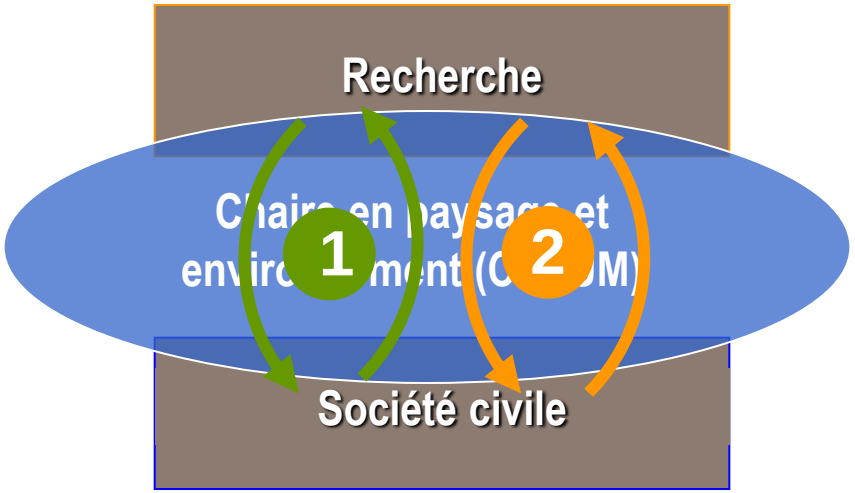

> Ne s'agit plus seulement de produire une connaissance nouvelle

Mais aussi, faire en sorte que cette connaissance soit génératrice de démarches de réappropriation de l'évolution du territoire par les collectivités

Collaborations ne sont pas ponctuelle mais s'inscrivent dans la durée (5, 10, 15 ans)

3 La recherche appliquée comme support de la demande sociale en paysage

Exemple 1 *Le 1er Forum québécois sur la demande sociale en paysage (juin 2008)*

LE PAYSAGE EN ACTIONS

1ER FORUM QUÉBÉCOIS
SUR LA DEMANDE SOCIALE EN PAYSAGE
Montréal, 16 + 17 juin 2008
Université de Montréal

Problématique québécoise marquée par :

1. Vision du territoire ressource toujours dominante: bien présente dans nos Lois, programmes et politiques d'aménagement;
2. En parallèle, sur le terrain, nombre considérable d'initiatives portées par des individus, des associations, pour protéger et aménager les paysages et les cadres de vie;
3. ***Initiatives méconnues, ignorées (délibérément?) par les instances gouvernementales.***

1er Forum sur la demande sociale en paysage, deux points d'origine

Premier point

- nombreux coups de fils reçus au fil des ans de la part d'individus préoccupés par l'évolution de leurs paysages
- importance de révéler cette demande

1er Forum sur la demande sociale en paysage, deux points d'origine

Second point

- depuis 15 ans, beaucoup de colloques où des spécialistes, des chercheurs, des universitaires ont débattu des enjeux de paysage
- les gens de terrain, ceux qui sont en quelque sorte sur la première ligne, n'ont jamais eu accès à un évènement qui leur permettrait de s'exprimer…importance de donner la parole aux acteurs…

> Attentes particulièrement grandes et objectifs très nombreux

1er objectif : révéler cette demande sociale pour le paysage, demande qui demeure largement sous-estimée

> 2ième objectif : permettre aux différents intervenants de se rencontrer, d'échanger et de partager leur expérience

– les enjeux auxquels sont confrontés les individus et les associations se ressemblent mais ceux-ci demeurent isolés et démunis

3ième Objectif : identifier et révéler les réussites, les bons coups

- chacun de son côté a réussi des réalisations dont il peut être fier
- important de faire la somme de ces bonnes pratiques de manière à miser et à construire sur des éléments de réussite, des éléments porteurs

> 4ième Objectif : mieux cerner les enjeux, les difficultés auxquels sont confrontés les acteurs de première ligne

- s'il y a des réussites, il y a aussi des difficultés, des défis
- il y a donc un certain risque d'épuisement, de découragement, de désintéressement de la part de ces acteurs si nous ne réussissons pas à identifier ces difficultés

> 5ième Objectif : mesurer, à partir des expériences terrain, la portée et les limites des outils à notre disposition

– la France dispose d'une Loi paysage, l'Europe dispose d'une convention sur les paysages
– le Québec dispose d'outils dont la portée est mal comprise (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, statut de Paysage humanisé, Loi sur le développement durable)
– visons, à partir des expériences vécues, à mesurer leur portée et leur limite

6ième Objectif : identifier des pistes concrètes d'action

- le paysage est devenu une ressource importante, convoitée et fragile pour le développement des collectivités tant en milieu rural qu'en milieu urbain
- le paysage est une question complexe qui ne peut être traitée à partir d'une méthode unique
- par delà ces constats, nous souhaitions en arriver à identifier quelques pistes concrètes d'action

Structure du programme reprend les principaux objectifs

- donner la parole aux acteurs de «première ligne»
- mesurer la portée et les limites des outils
- identifier des pistes d’action

- 300 participants, 25 présentations :
  - Groupes de citoyens
  - Municipalités (communes)
  - Municipalité régionales de Comté (département ou région)

- Un seul exemple particulièrement représentatif des apports mutuels entre recherche, enseignement, société civile

Sutton et le Groupe de recherche et d'action sur le paysage et le patrimoine (GRAPP)

De la carte postale au milieu de vie

Quatre ans de réflexion pour passer à l'action

Une région magnifique

Recherchée pour ses panoramas

Sa nature

Son patrimoine

Une région très (trop) recherchée

Marquée par une forte tendance à la banalisation

Comment en sommes nous arrivés là?

Printemps 2004: naissance du GRAPP

Objectifs initiaux

1. Promouvoir la reconnaissance du patrimoine paysager de la région

1. Stimuler la compréhension des enjeux et des valeurs associés aux transformations des paysages

1. Développer et promouvoir des activités de sensibilisation et d'éducation au patrimoine paysager

1. Soutenir l'implication citoyenne afin de favoriser un développement respectueux

Projet initial: établir une charte de paysage

Une stratégie qui semble au départ prometteuse

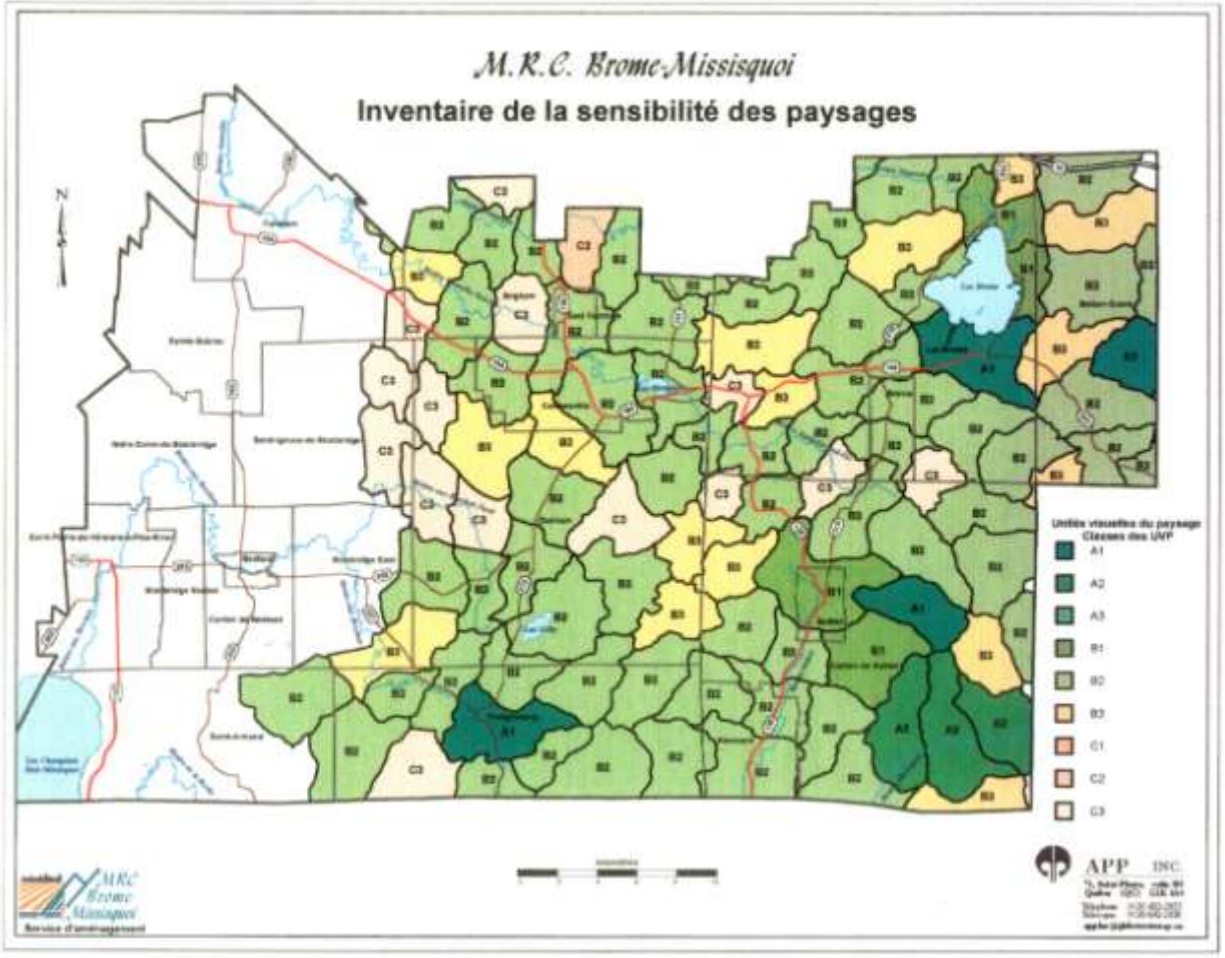

Connaissance relativement grande des caractéristiques des paysages

Sert de base à un projet de Charte planifié sur 3 ans.

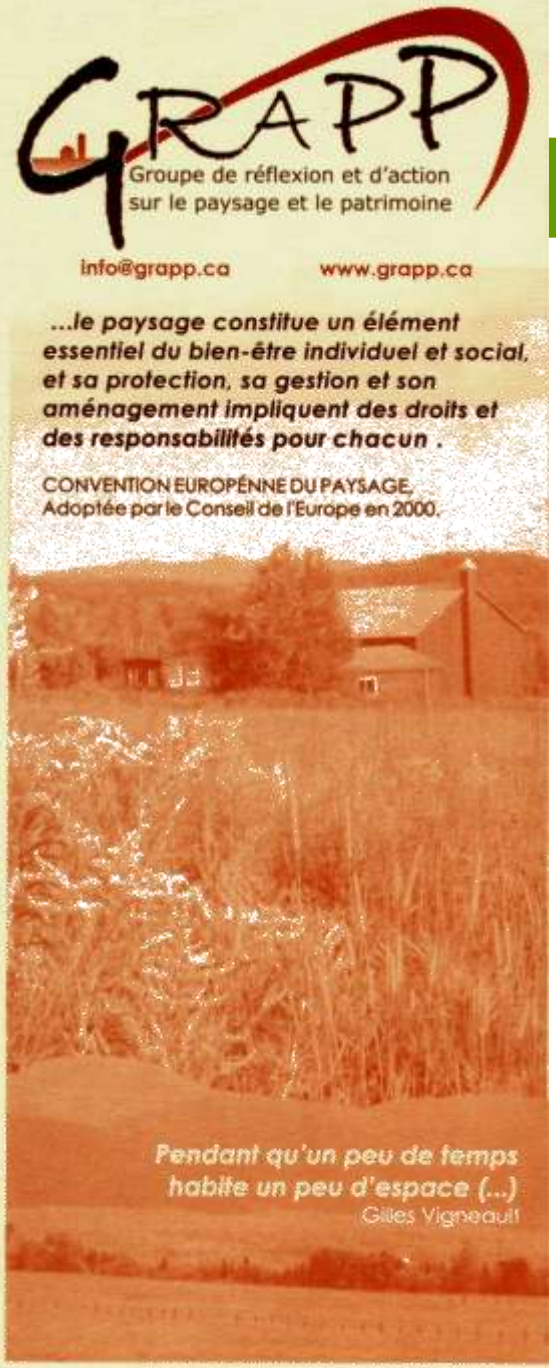

Travail 1ière année

- Réalisation d'une enquête sur la perception des paysages de la MRC pas les résidents
- Mise sur pied d'un groupe de travail à la MRC
- Rédaction d'une ébauche préliminaire de Charte des paysages du Piémont des Appalaches

La charte de paysage: des limites marquées

- L'approche semble trop théorique pour mobiliser les intervenants locaux
- La table de concertation ne réussit pas à dépasser le cercle d'initiés habituels
- Dans un contexte de spéculation frénétique, les engagements moraux ne semblent pas faire le poids face aux gros

Second début…

Changement de cap...

Action concrète sur le terrain...

Promotion d'une forme de développement concerté entre citoyens, promoteurs et municipalité..avantageuse pour tous...

Développer sans gaspiller !

(GROWING GREENER)

Ou comment planifier un développement plus payant...sur tous les plans

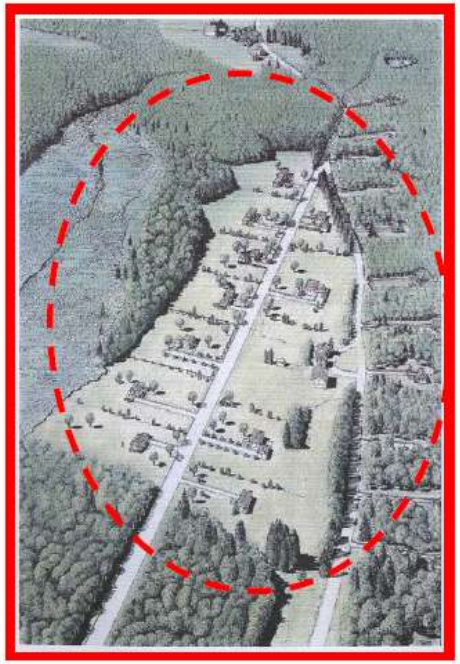

LOTISSEMENT STANDARD

- **Coûte cher** en aménagement et en entretien d'infrastructures
- Provoque la **fragmentation des espaces naturels** et la perte des terres agricoles
- Contribue à **l'étalement rural et urbain**, et à une **perte de valeur** des paysages

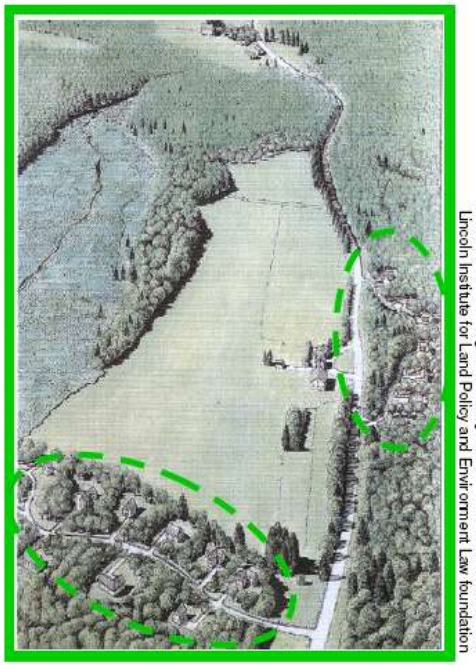

LOTISSEMENT « **VERT** »

- **Coûte moins cher** en infrastructures pour le même nombre d'unités
- **Plus d'unités pour une même superficie, se vend plus vite**, à meilleur prix, et s'apprécie davantage
- Contribue à la **conservation du patrimoine** naturel et paysager

Référence : "Dealing with Change in the Connecticut River Valley
Lincoln Institute for Land Policy and Environment Law foundation

Dans un milieu comme le nôtre, **le développement résidentiel est souvent l'objet de conflits importants entre les enjeux économiques et écologiques.** Avec des techniques de subdivision innovatrices, il est pourtant possible **d'adopter une approche où la conservation devient rentable pour tous.**

L'idée vous intéresse ?

Quelques principes

- Les paysages ne peuvent être mis sous cloche.
- Plutôt que de s'acharner à les protéger, pourquoi ne pas plutôt travailler à mieux les aménager?
- Ian McHarg en parlait déjà en 1969, et Randall Arendt y travaille depuis des années…
- Growing greener ou composer avec la nature à une échelle fine

Principes directeurs d'une approche de développement écologique

- **Respect des aires de conservation**
  L'approche écologique vise un développement qui ne compromet pas les fonctions écologiques .

- **Respect du paysage**
  Les éléments du paysages et la qualité visuelle des milieux de vie font l'objet d'une attention particulière .

- **Augmentation de la densité de construction**
  L'utilisation de plus petits lots pour installer les futures habitations permet d'utiliser moins de superficie et ainsi de protéger davantage.

- **Accès équitable à la propriété**
  L'accessibilité pour tous à la propriété doit être encouragée en bâtissant des maisons dans une gamme variée de prix.

- **Réduction de l'étalement rural**
  En regroupant davantage d'habitations sur un terrain, il est possible de préserver des zones à perpétuité contre le développement tout en permettant un accroissement de la population.

Growing Greener: principes généraux

Planifier à l'envers pour un développement plus vert. Étape 1

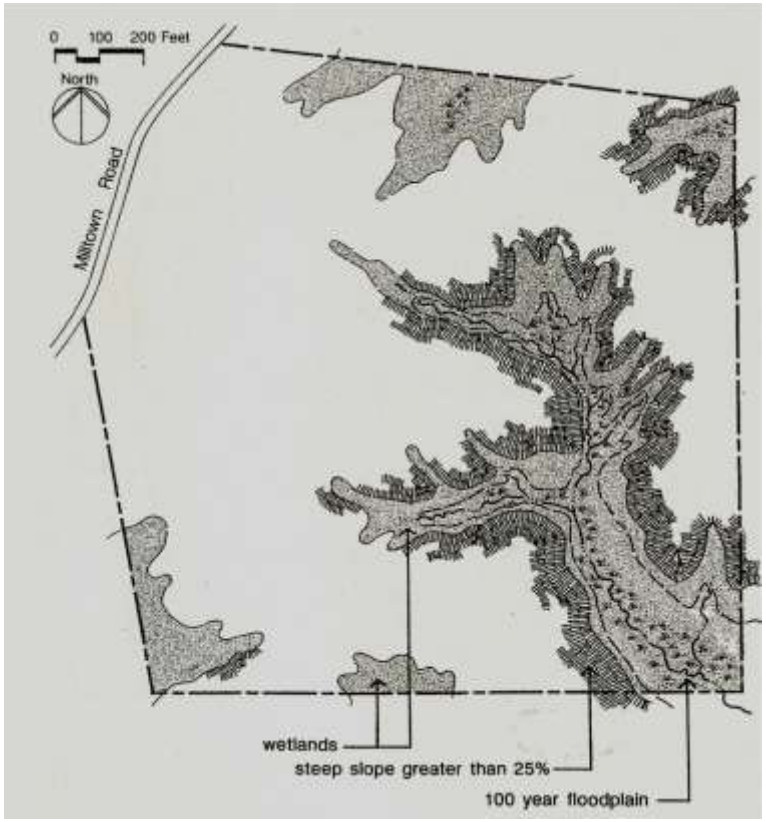

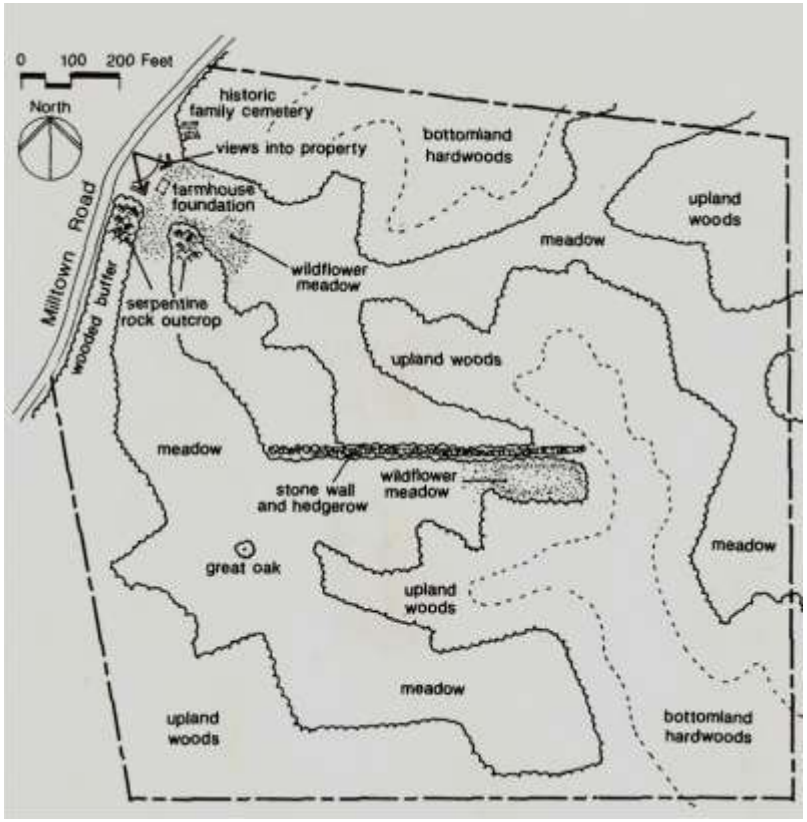

Identifier les éléments de conservation obligatoires et souhaitables (zones primaires et secondaires)

Growing Greener: principes généraux

Planifier à l'envers pour un développement plus vert. Étape 2

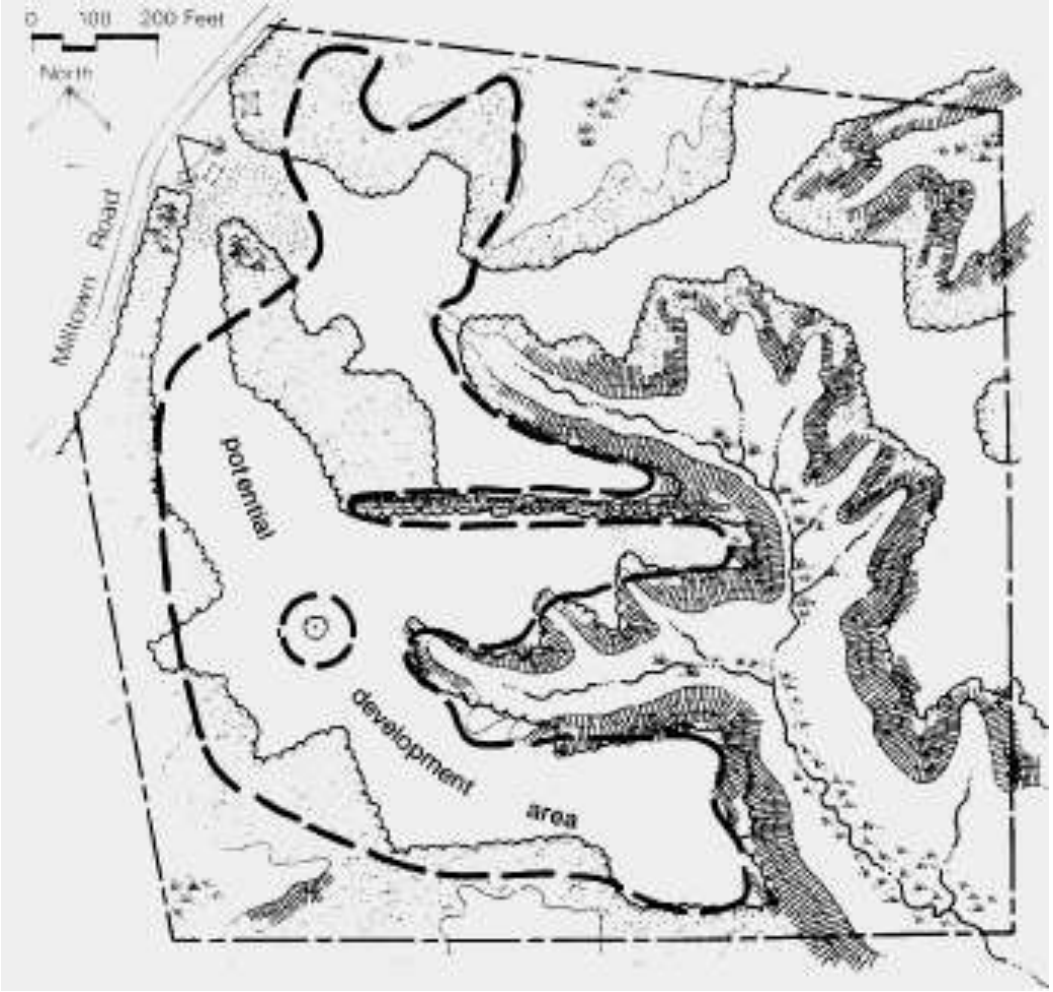

Définir les zones de développement potentiel

Growing Greener: principes généraux

Planifier à l'envers pour un développement plus vert. Étape 3

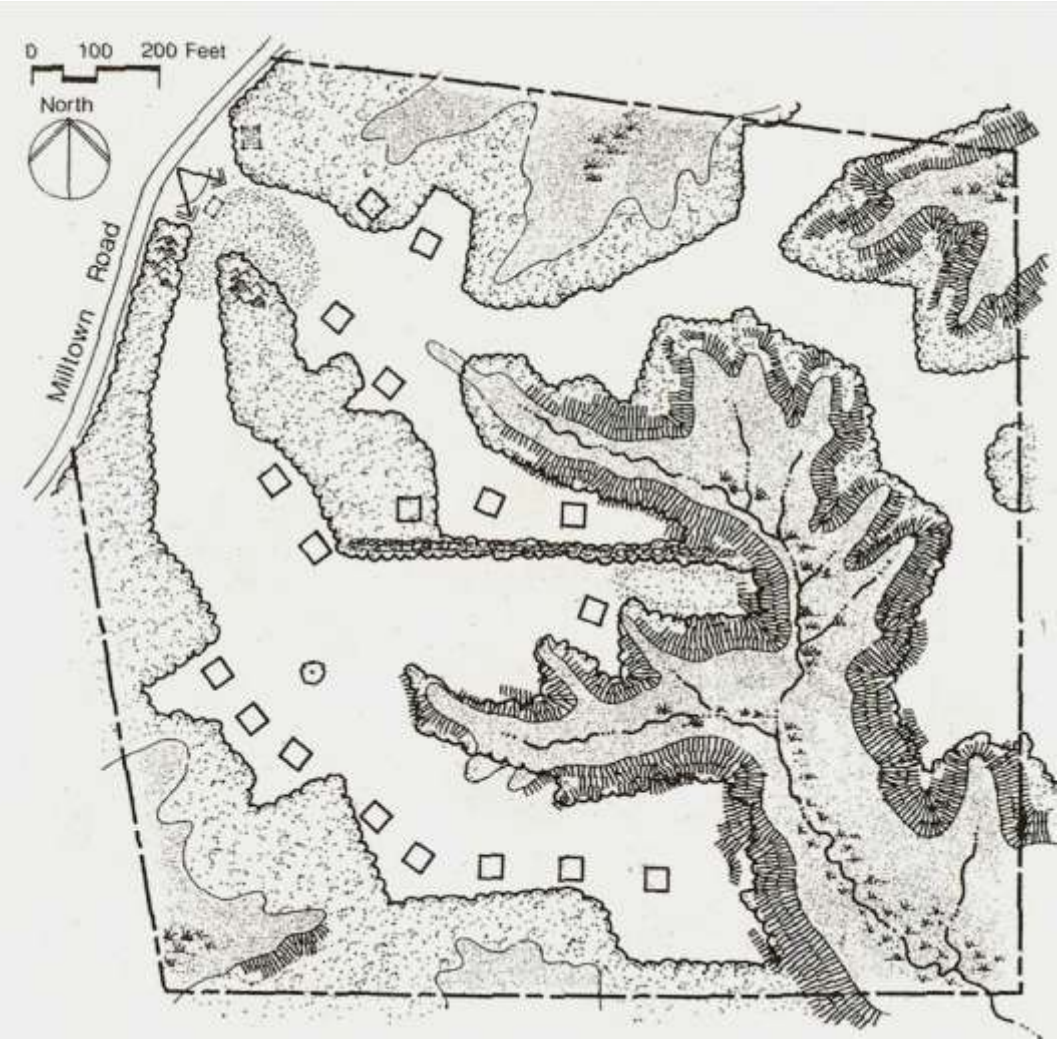

Implanter
les maisons

Growing Greener: principes généraux

Planifier à l'envers pour un développement plus vert. Étape 4

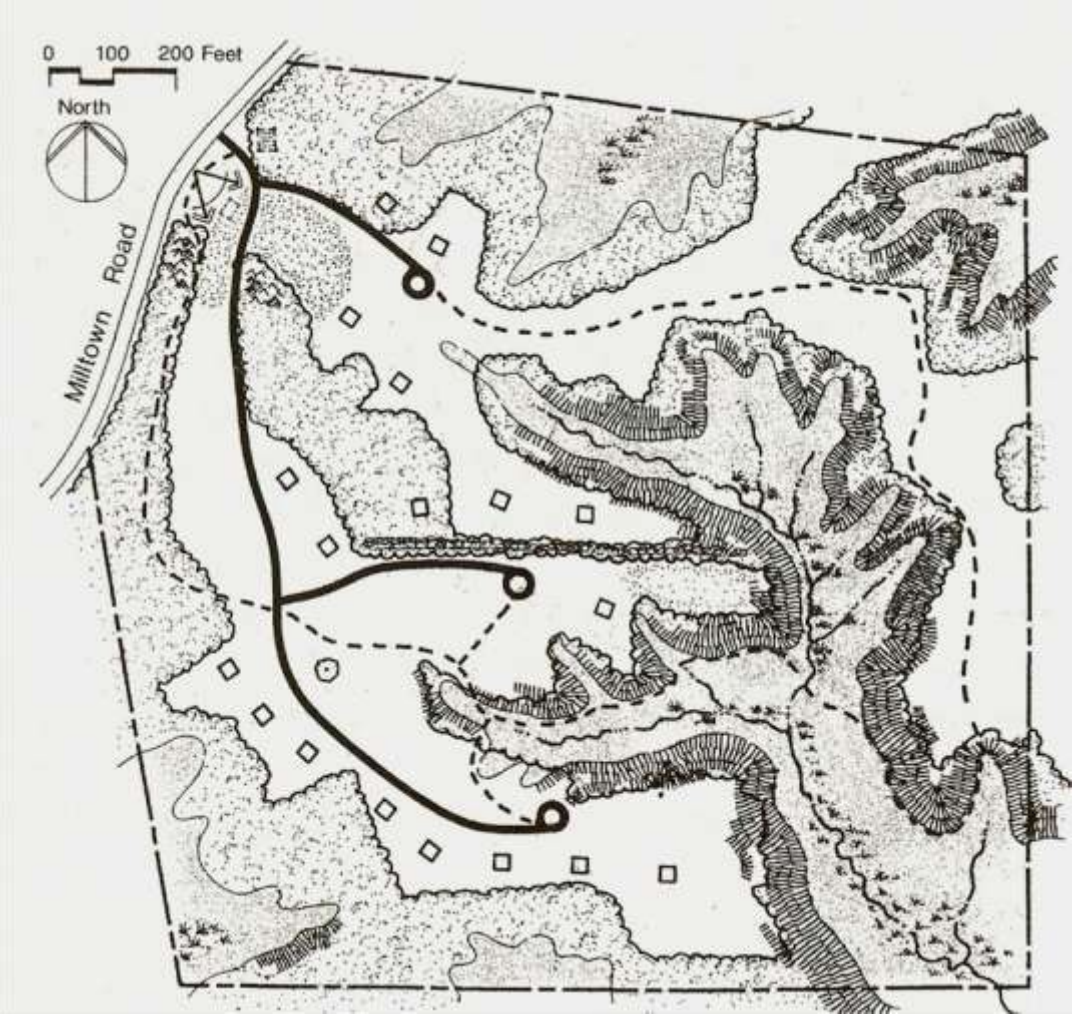

Implanter les chemins et sentiers

Growing Greener: principes généraux

Planifier à l'envers pour un développement plus vert. Étape 5

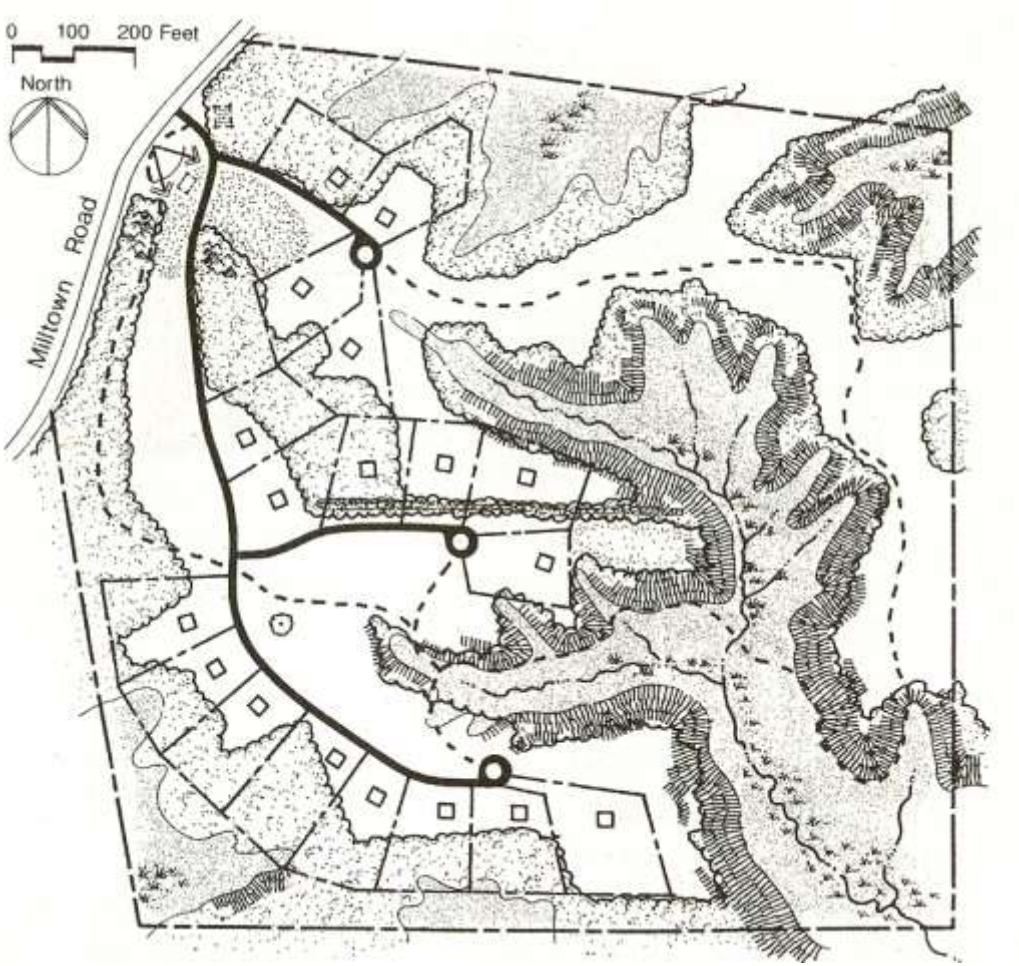

Lotir
(en dernier)

Une approche avantageuse...

Avantages pour la population

Avantages pour les municipalités

Avantages pour les promoteurs

Quelques avantages pour les municipalités

- **Pas de diminution de l'assiette de taxes**
- **Amélioration de la qualité de vie de ses citoyens**
  .
- **Réduction du coût d'entretien des infrastructures municipales**
  Les infrastructures construites sont réduites par l'augmentation de la densité et la proximité des résidences

LE PAYSAGE EN ACTIONS

1ER FORUM QUÉBÉCOIS
SUR LA DEMANDE SOCIALE EN PAYSAGE
Montréal, 16 + 17 juin 2008
Université de Montréal

Université de Montréal chaire UNESCO paysage et environnement

Université de Montréal chaire en paysage et environnement

Québec

Hydro Québec

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Consulat général de France à Québec

Conclusion des deux jours

Des attentes particulièrement grandes

- Une grande effervescence
  - Extrêmement positif : témoigne d'une volonté affirmée de prendre en charge l'évolution des paysages
  - Comporte aussi certains risques - ex.: risque de désillusion face à la lenteur habituelle des choses et à la complexité du projet

> 1er objectif : révéler cette demande sociale pour le paysage, demande qui demeure largement sous-estimée

- Une demande bien réelle qui touche toutes les régions et tous les milieux (ruraux, urbains, périurbains, paysages exceptionnels, ordinaires)

- Se distingue du cas français et européen par le fait que cette demande a jusqu'à maintenant essentiellement portée par le mouvement associatif et les municipalités . Absence totale d'engagement de l'État

> 1er objectif : révéler cette demande sociale pour le paysage, demande qui demeure largement sous-estimée

- Cette demande n'est plus simplement associée à des crises ou une volonté de préservation du patrimoine

- Elle est de plus en plus orientée vers la prise en charge de l'évolution des paysages considérés comme levier de développement social et économique et comme composante essentielle des cadres de vie

> 2ième objectif : permettre aux différents intervenants de se rencontrer, d'échanger et de partager leur expérience

- Ce Forum aura contribué à briser l'isolement des intervenants
- Des intervenants actifs partout au Québec…
- … qui partagent des préoccupations communes

> 3ième Objectif : identifier et révéler les réussites, les bons coups

- La plus grande réussite : existence en soi de 25 initiatives originales de protection, de mise en valeur et de développement des paysages
- Des initiatives qui ont suscité une mobilisation des populations (citoyens, certains élus, professionnels) autour de la question du paysage

> 3ième Objectif : identifier et révéler les réussites, les bons coups

- de manière plus spécifique :
  - Outils de connaissance (guide, atlas, enquête et identification des espaces valorisés par la population, etc.)
  - Outils de sensibilisation et de concertation (guide, chartes des paysages, tables régionales de concertation, etc.)
  - Outils participatif : forum citoyen
  - Outils de visualisation

> 3ième Objectif : identifier et révéler les réussites, les bons coups

- de manière plus spécifique :

  - Interventions concrètes : contrôle de l'affichage, PIIA, réintroduction de l'élevage, inclusion de préoccupations paysagères dans les schémas d'aménagement (ex. : paysage d'intérêt patrimonial; protection des sommets; contrôle des coupes, etc.)

> 3ième Objectif : identifier et révéler les réussites, les bons coups

À travers tout cela:

- reconnaissance que la question du paysage ne peut être résolue à partir d'une mesure unique
  - nécessité d'une diversité de mesures, d'actions et d'initiatives
  - nécessité de diffuser de faire connaître ces bons coups

> 4ième Objectif : mieux cerner les enjeux, les difficultés auxquels sont confrontés les acteurs de première ligne

Enjeux de ressources :

- Consolider les ressources humaines et financières
  - Fragilité des initiatives reposant le plus souvent sur le seul bénévolat, risque d'épuisement et de découragement
- Faire en sorte que les projets ne soient plus portés que par un individu unique, mais nécessité d'un leader

> 4ième Objectif : mieux cerner les enjeux, les difficultés auxquels sont confrontés les acteurs de première ligne

Enjeux de concertation, de cohésion (1) :

- Besoin de développer la concertation et d'assurer la cohésion entre les acteurs
- Besoin d'une approche interministérielle, intégrée et territoriale pour contrer les effets des politiques publiques souvent fragmentées et incohérentes

> 4ième Objectif : mieux cerner les enjeux, les difficultés auxquels sont confrontés les acteurs de première ligne

Enjeux de concertation, de cohésion (2):

- Besoin d'arrimage des lois, programmes et politiques qui agissent sur l'aménagement des territoires
- Besoin d'arrimage entre projets locaux et projets nationaux (ex.: éolien)
- Besoin de partage des expériences, des connaissances et des réussites

> 4ième Objectif : mieux cerner les enjeux, les difficultés auxquels sont confrontés les acteurs de première ligne

Enjeux de développement :

- Faire comprendre les retombées économiques de la protection et de la mise en valeur des paysages
- Passer de la protection au développement intelligent
- Ne pas oublier l'objectif ultime : réussir à maintenir le bonheur de vivre là où il fait bon vivre… et définir et planifier les paysages de demain

5ième Objectif : mesurer, à partir des expériences terrain, la portée et les limites des outils à notre disposition

Portée et limites de la LAU :

- En se prévalant de la pleine mesure des moyens qu'offrent les schémas d'aménagement, il est possible d'en arriver à des gestes significatifs en matière de protection des paysages
- Approche normative peu adéquate en paysage nécessité d'approche plus souples (PIIA).

6ième Objectif : identifier des pistes concrètes d'action – 6 chantiers pour l'avenir

1. Table de concertation interministérielle (3 niveaux : politique, professionnel, citoyen)
2. Forum-atelier biennale de mise en œuvre de la gestion du paysage au Québec (ciotyens, élus, professionnels)
3. Accompagnement de développement de connaissances pratiques et nouvelles en matière de paysage – croisement des savoirs (citoyens, élus, professionnels, universitaires) –

6ième Objectif : identifier des pistes concrètes d'action – 6 chantiers pour l'avenir

4. Mécanisme de soutien financier aux groupes
5. Formation, sensibilisation des élus (en misant sur des initiatives d'élus) et des citoyens (notamment les jeunes)
6. Mise en réseau des groupes et animation terrain pour favoriser un partage des connaissances et des expériences

3 La recherche appliquée comme support de la demande sociale en paysage

Exemple 2

Le Guide de gestion des paysages au Québec

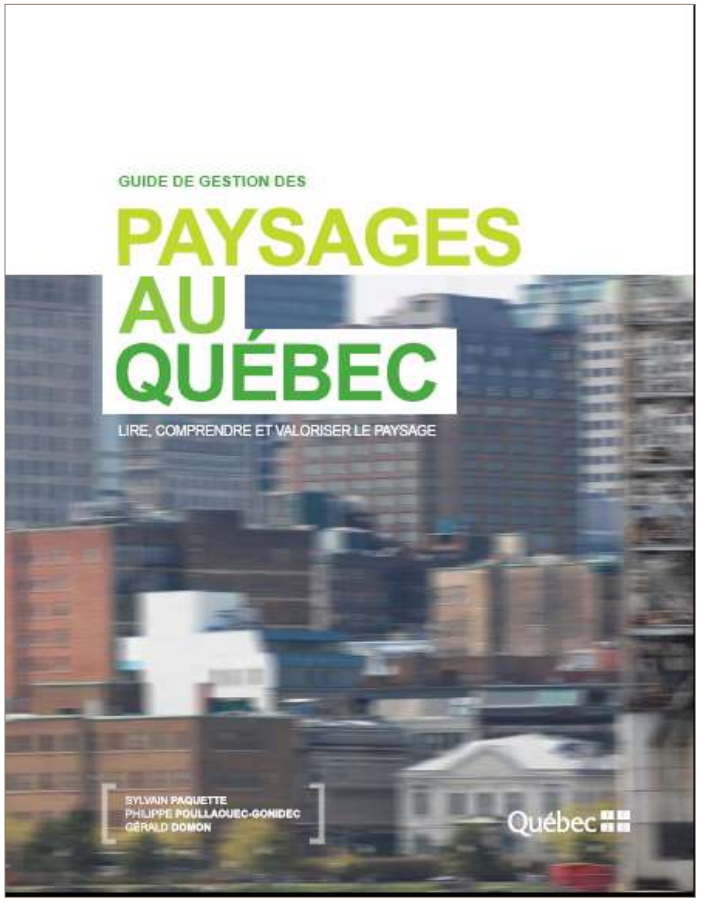

Origine double

1) Plusieurs organismes ont dépassé le stade du «pourquoi agir» et se demandent «comment agir»? Besoin d'outils, de méthodes, d'exemples, de façons de faire.

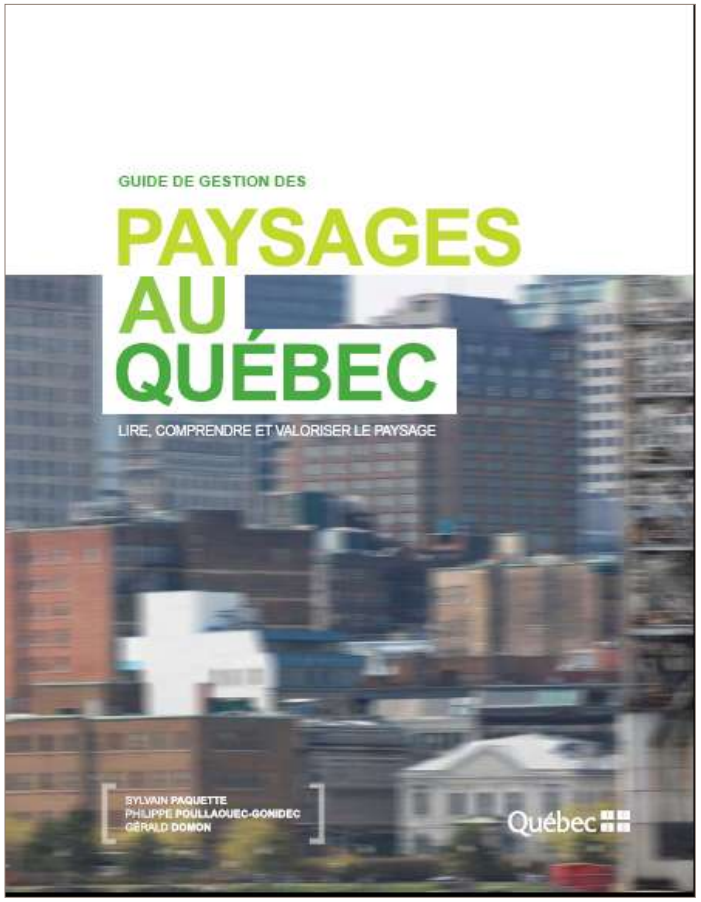

Origine double

2) Outils et méthodes disponibles ont été conçus à une époque où la caractérisation et l'évaluation des paysages étaient centrées sur le seule dimension esthétique et relevait du domaine de l'expert. Or:
   - Reconnaissance de l'importance des dimensions environnementales, patrimoniales, identitaires.
   - Reconnaissance de la dimension sociale et culturelle: le paysage ne peut être laissé à l'expert .

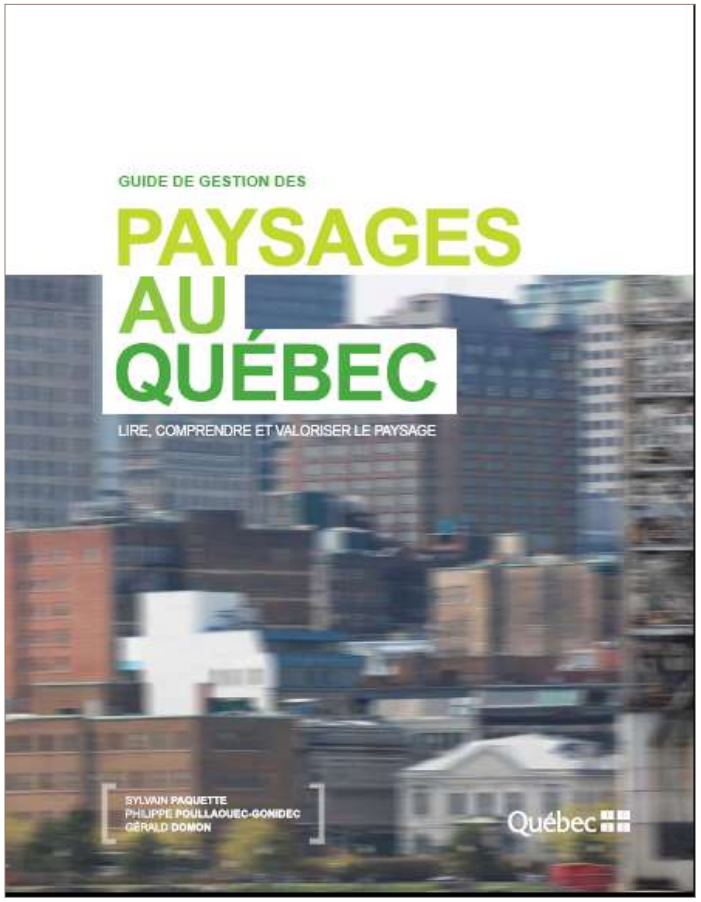

4 **AVANT-PROPOS**

6 **MISE EN CONTEXTE**

6 Le paysage, un enjeu déclaré pour le Québec

7 Acteurs du paysage

11 Définition du paysage

12 **PRINCIPES ET STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE OPÉRATIONNEL**

12 Principes d'application

13 Phases de mise en œuvre

15 ÉTAPE A. RECONNAISSANCE PUBLIQUE DES ENJEUX DE PAYSAGE

17 ÉTAPE B. DIAGNOSTIC DES PAYSAGES

CONNAISSANCES DES PAYSAGES SOUS L'ANGLES PHYSICO-SPATIAL

18 [B1] *Cadre écologique de référence*

20 [B2] *Évaluation visuelle des paysages*

24 [B3] *Caractérisation des dynamiques physico-spatiales et visuelles des paysages*

CONNAISSANCES DES PAYSAGES SOUS L'ANGLE SOCIO-CULTUREL

28 [B4] *Caractérisation des paysages d'intérêt patrimonial*

32 [B5] *Caractérisation des valorisations individuelles et collectives*

34 [B6] *Caractérisation de la valeur monétaire des paysages*

36 [B7] *Caractérisation de l'évolution socioculturelle des valeurs paysagères*

41 [B8] *Synthèse du diagnostic*

42 ÉTAPE C. ÉNONCÉ DU PROJET PUBLIC DE PAYSAGE

44 ÉTAPE D. CADRE D'ACTIONS ET DE MISE EN ŒUVRE

45 [D1] *Outils législatifs et réglementaires*

48 [D2] *Outils de valorisation*

50 [D3] *Projet de paysage*

52 ÉTAPE E. SUIVI ET AUDIT

56 **EXEMPLES QUÉBÉCOIS DE CARACTÉRISATION ET D'ACTIONS PAYSAGÈRES**

56 [CAS 1] *Application du cadre écologique de référence à la mise en valeur des paysages : le cas de la MRC de Lotbinière*

60 [CAS 2] Mobilisation régionale pour le diagnostic et la mise en œuvre d'un projet de charte paysagère : le cas des Laurentides

63 [CAS 3] Prise en compte du paysage à l'intérieur des outils de planification : le cas de la MRC de Memphrémagog

66 **BIBLIOGRAPHIE**

71 **GLOSSAIRE**

Structure du document

1. Principes d'application

2. Principes et structure de mise en œuvre
   - Reconnaissance publique des enjeux de paysage
   - Diagnostic paysager
   - Cadre d'actions

3. Exemples de cas

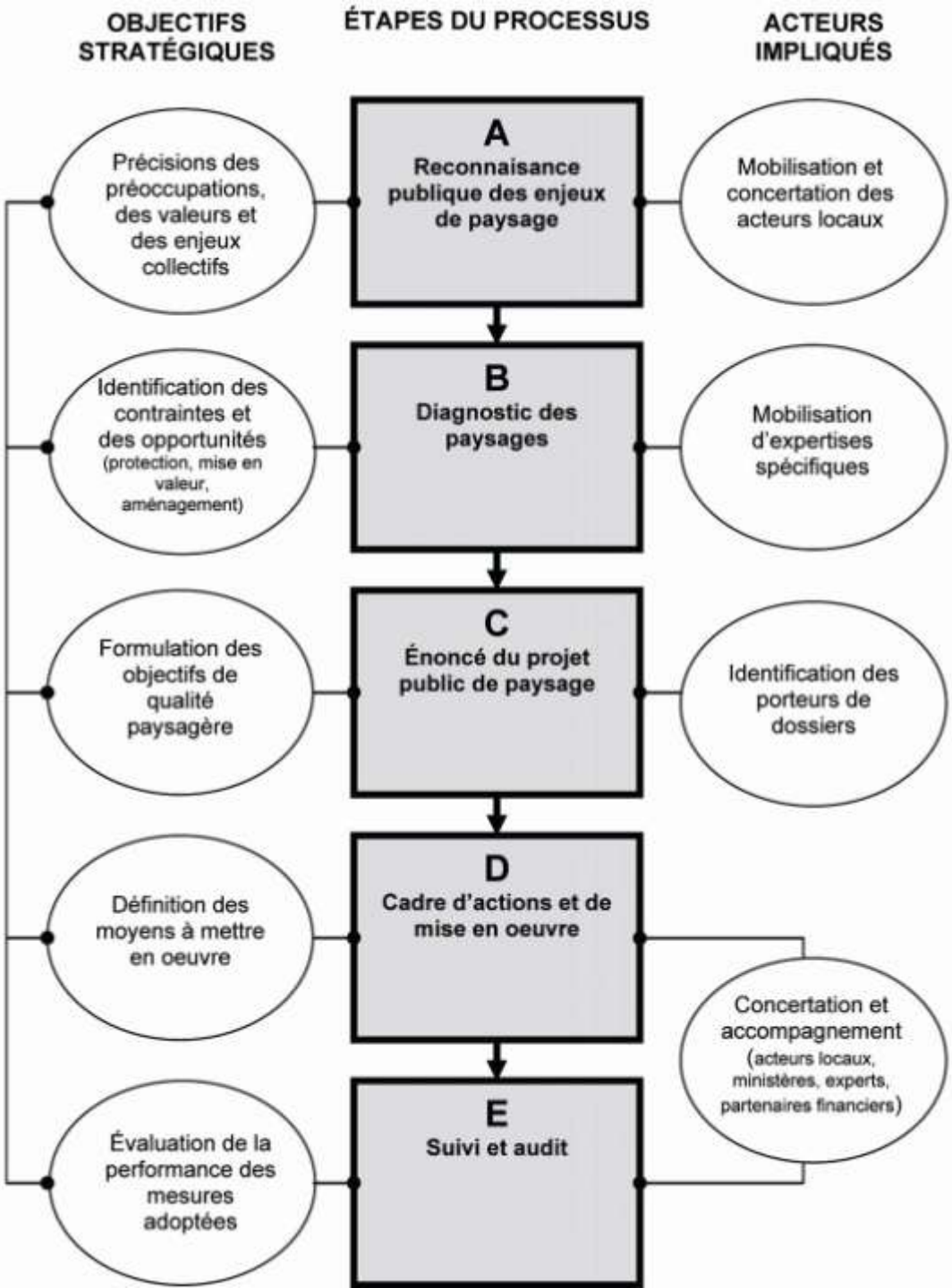

Structure et phases de mise en oeuvre

1. Reconnaissance publique des enjeux de paysage
2. Diagnostic des paysages
3. Énoncé du projet public de paysage
4. Cadre d'actions et de mise en œuvre
5. Suivi et audit

Principes d'application

1. Reconnaître la valeur publique du paysage

   Le paysage est un bien public à promouvoir (ex.: valeurs entretenues envers le territoire)

   Implique de nouvelles responsabilités (individuelles et collectives) à diverses échelles d'intervention (locales, régionales et nationales)

Principes d'application

2. Concerne l'ensemble des territoires

   Rural, urbain, périurbain

   Préservé ou dégradé

   Emblématique ou cadre de vie ordinaire

Le paysage cultivant des enjeux éminemment publics, toute action à mener à son égard implique la participation de tous les acteurs concernés, qu'ils relèvent des secteurs publics, parapublics, privés ou plus largement de la société civile. Témoignant de la volonté de soutenir les initiatives locales et régionales conduites suivant une perspective partenariale et ascendante (du bas vers le haut), la mise en œuvre du présent cadre opérationnel suppose l'adhésion volontaire la plus large possible de ces principaux intervenants. Ce faisant, il est destiné à soutenir l'action gouvernementale dans son rôle d'accompagnateur et de facilitateur des démarches paysagères élaborées à l'échelle des territoires régionaux et locaux.

Cette étape de reconnaissance publique des enjeux de paysage est essentielle afin de cibler, à l'échelle d'un secteur concret, les préoccupations, demandes et valeurs collectives entretenues envers les territoires d'intérêt paysager. Par le biais du dialogue, elle convie les acteurs locaux à établir un état des lieux des multiples registres de valeurs susceptibles d'intervenir en regard du devenir des paysages. Ainsi et à titre d'exemple, ces registres engagent des valeurs :

- utilitaires, liées aux usages associés au territoire, aux formes d'appropriation des espaces;
- esthétiques, qui s'associent à la mise en scène spatiale d'espace public, à la mise en valeur de cônes visuels et panoramas spécifiques;
- environnementales, investies de considérations envers l'écologie et le développement durable;
- symboliques, entretenues envers certains espaces emblématiques ou faisant référence aux marquages religieux, aux ensembles historiques, etc.;
- patrimoniales, qui interpellent tantôt la mémoire particulière d'un lieu, le legs significatif d'un passé, etc.;
- affectives, qui impliquent l'appartenance à un espace, à un cadre de vie, à une expérience singulière, etc.

© CPEUM - Cadre opérationnel pour la gestion des paysages au Québec, 1re version, mai 2007. Ce document est dédié à l'usage exclusif des partenaires de la CPEUM.

Étape A
Reconnaissance publique des enjeux de paysage

Vise à dégager les dimensions prioritaires à cibler lors de la phase de diagnostic à l'aide:

Assemblée publique;

Forum de discussion en ligne;

Concours photos;

Etc.

Ce diagnostic vise à identifier les caractéristiques et potentiels singuliers d'un territoire en vue de dégager une vision paysagère commune pour tous les acteurs sociaux et d'en valider la pertinence sur la base de connaissances objectives.

Cette phase de diagnostic se présente comme une série de portraits des principales approches et méthodes de caractérisation des paysages. Elle se divise en deux grandes sections interpellant tantôt les méthodes d'analyse des composantes physico-spatiales, tantôt les méthodes d'évaluation des dimensions socioculturelles. Une attention particulière est également portée à la prise en compte du caractère évolutif des paysages, deux portraits explicitant les éléments méthodologiques à considérer à la fois au plan de la dynamique des composantes physico-spatiales et visuelles comme au plan du caractère changeant des valeurs sociales et culturelles entretenues en regard des territoires porteurs de valorisations paysagères, sont présentés.

Cet ensemble de portraits distincts forme une véritable « boîte à outils » à adapter au contexte particulier des préoccupations paysagères locales. La synthèse de ces éléments permet, au final, de dresser un bilan global des opportunités et des contraintes du territoire à considérer à partir d'une perspective paysagère.

© CPEUM - Cadre opérationnel pour la gestion des paysages au Québec, 1ère version, mai 2007. Ce document est dédié à l'usage exclusif des partenaires de la CPEUM.

Étape B
Diagnostic des paysages

Angle physico-spatial:

Cadre écologique de référence;

Évaluation visuelle;

Caractérisation des dynamiques physico-spatiales et visuelles

Ce diagnostic vise à identifier les caractéristiques et potentiels singuliers d'un territoire en vue de dégager une vision paysagère commune pour tous les acteurs sociaux et d'en valider la pertinence sur la base de connaissances objectives.

Cette phase de diagnostic se présente comme une série de portraits des principales approches et méthodes de caractérisation des paysages. Elle se divise en deux grandes sections interpellant tantôt les méthodes d'analyse des composantes physico-spatiales, tantôt les méthodes d'évaluation des dimensions socioculturelles. Une attention particulière est également portée à la prise en compte du caractère évolutif des paysages, deux portraits explicitant les éléments méthodologiques à considérer à la fois au plan de la dynamique des composantes physico-spatiales et visuelles comme au plan du caractère changeant des valeurs sociales et culturelles entretenues en regard des territoires porteurs de valorisations paysagères, sont présentés.

Cet ensemble de portraits distincts forme une véritable « boîte à outils » à adapter au contexte particulier des préoccupations paysagères locales. La synthèse de ces éléments permet, au final, de dresser un bilan global des opportunités et des contraintes du territoire à considérer à partir d'une perspective paysagère.

© CPEUM - Cadre opérationnel pour la gestion des paysages au Québec, 1ère version, mai 2007. Ce document est dédié à l'usage exclusif des partenaires de la CPEUM.

Étape B
Diagnostic des paysages

Angle socioculturel:

- Caractérisation des paysages d'intérêt patrimonial
- Caractérisation des valorisations individuelles et collectives
- Caractérisation de la valeur monétaire des paysages
- Caractérisation de l'évolution socioculturelle des valeurs paysagères

Évaluation visuelle des paysages

a. Objet

Les différentes approches considérées dans l'évaluation visuelle des paysages abordent les composantes visibles du territoire, qu'elle soit de nature biophysique ou anthropique, comme un spectacle offert à la vue d'un observateur. Fortement influencées par les approches d'analyse formelle empruntées dans le domaine des arts visuels, les méthodes proposées reposent sur le principe de l'universalité du **jugement esthétique**. Principalement issues d'initiatives en provenance d'agences gouvernementales ou paragouvernementales, elles se caractérisent par la prépondérance de l'opinion experte en matière d'évaluation. Aussi, ces méthodes requièrent-elles l'expertise d'un observateur expérimenté en vue d'établir une appréciation rigoureuse des **caractéristiques visuelles** d'une scène paysagère donnée.

b. But

L'évaluation visuelle des paysages vise à caractériser l'ensemble des conditions physiques qui agissent sur la saisie visuelle d'un territoire donné et à qualifier les **effets visuels** résultants. Elle relève tout autant des propriétés des éléments visibles (forme, couleur, contraste, etc.) que de la manière dont ceux-ci s'offrent à la vue (distance, angle, fréquence, etc.). De manière ultime, elle permet l'identification de perspectives (ex. : cônes visuels), de corridors visuels et d'éléments ponctuels (ex. : bâtiments, sites, artefacts, etc.) d'intérêt particulier pour un secteur donné.

c. Méthodes

Au Canada et plus particulièrement au Québec, les méthodes d'évaluation visuelle les plus largement reconnues sont : le Visual Impact Analysis du British Columbia Forest Service, (BCMOF, 1981 et 1994) la Méthode d'étude du paysage pour les projets de lignes et de postes de la Société Hydro-Québec (Le Groupe Viau Inc., 1992) et la Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transports du ministère des Transports du Québec (Gaudreau et al., 1986).

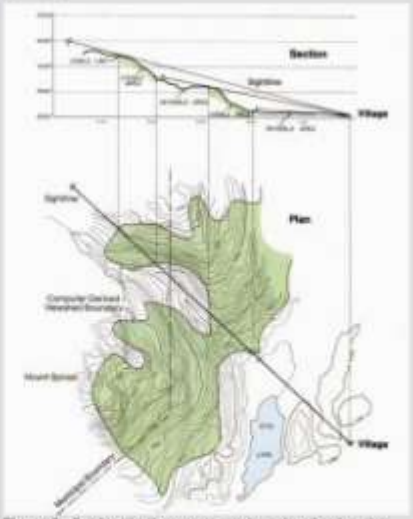

Figure 5 : Schématisation en coupe et en plan d'un bassin visuel (Source : BCMOF, 1981)

Étape B2
Évaluation visuelle des paysages

Caractérisation des composantes visibles du paysage

Permet l'identification de perspectives, de corridors et d'éléments ponctuels qui offrent un intérêt particulier

Trois composantes issues de ces méthodes sont particulièrement utiles aux fins de la présente démarche :

Délimitation des bassins et champs visuels. Le balisage des caractéristiques visuelles des paysages commande généralement la délimitation préalable du **bassin visuel** (Fig. 5), soit l'ensemble du territoire théoriquement observable à partir d'un point d'observation donné (ou d'une série de points disposés le long d'un itinéraire), et du **champ visuel**, soit l'espace réellement visible à partir d'un point précis. Certains logiciels (ex. : Vertical Mapper) permettent, à partir des cartes topographiques numériques, de délimiter les bassins visuels et de fournir une estimation assez juste des espaces potentiellement visibles et qui méritent une attention particulière (Fig. 6 et 7).

Caractérisation de l'expérience visuelle. Prenant appui sur un certain nombre d'indicateurs, il est possible de qualifier l'**expérience visuelle** *in situ* à partir des caractéristiques des perspectives visuelles (ex. : vue en plongée, panoramique, filtrée, etc.) et des effets visuels offerts (ex. : effet de découverte, rupture d'échelle, lisibilité, etc.) (Fig. 8 et 9). Ce faisant, ces méthodes permettent l'identification des vues les plus importantes appelées à constituer un attrait local à révéler (Fig. 10).

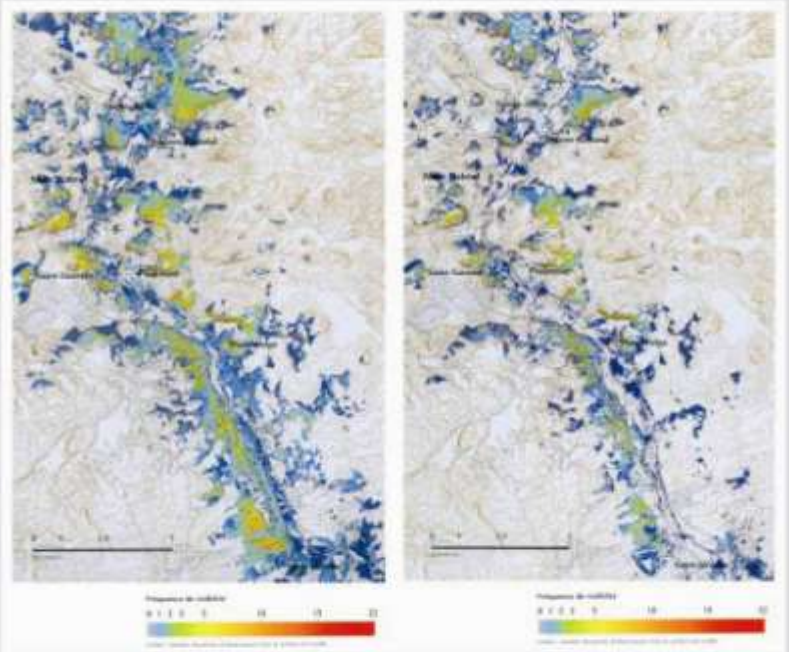

Figure 6 : Exemple de délimitation du bassin visuel à l'aide de Vertical Mapper. 22 points d'observation ont été placés le long du parcours du P'tit train du nord (Laurentides) et les secteurs potentiellement visibles à partir de chacun d'eux ont été délimités puis superposés. Les zones colorées sont toutes visibles à partir d'au moins un point, les secteurs tendant vers le rouge étant les plus souvent visibles le long du parcours (Source : Domon et al., 2000).

Figure 7 : Exemple de délimitation des champs visuels à l'aide de Vertical Mapper. Comparativement à la carte précédente (figure 6), les zones accessibles visuellement sont plus restreintes puisque le logiciel a non seulement tenu compte de la topographie mais aussi des zones forestières (Source : Domon et al., 2000).

Étape B2
Évaluation visuelle des paysages

Bassin visuel: ensemble du territoire théoriquement observable à partir d'un point donné;

Champ visuel: espace réellement visible à partir d'un point précis

CONNAISSANCES DES PAYSAGES SOUS L'ANGLE PHYSICO-SPATIAL B

Caractérisation des dynamiques physico-spatiales et visuelles des paysages

a. Objet

Au gré des saisons et des années, les paysages évoluent suivant les transformations que subissent les caractéristiques physico-spatiales du territoire (ex. : évolution des usages agricoles et forestiers, implantation d'infrastructures de transport, développement du tissu urbain et périurbain, etc.). Les caractéristiques paysagères liées à l'utilisation des sols et à l'expérience visuelle du territoire n'étant jamais permanentes, il ne saurait y avoir de diagnostic paysager définitif. Aussi, est-il essentiel de considérer les **dimensions temporelles du paysage** en portant une attention aux phases d'évolution lente, de stagnation ou de mutations rapides qui ponctuent le dynamisme des paysages. Les démarches de suivi cartographique de l'utilisation des sols et de monitoring visuel des paysages accomplissent cette tâche par le biais de démarches de caractérisation menées sur les plans tant quantitatif (ex. : proportion des territoires touchée par un changement d'utilisation des sols) que qualitatif (ex. : appréciation du caractère et de l'ambiance d'un lieu engendrés suite à une transformation du cadre bâti).

b. But

La caractérisation des évolutions physico-spatiales et visuelles des paysages permet de révéler la nature, l'intensité et l'étendue des transformations paysagères, anciennes comme récentes, de dater les phénomènes d'apparition, de disparition ou de mutation des éléments constitutifs des paysages.

Dans une perspective de veille des évolutions paysagères, ces approches permettent d'anticiper, voire d'éviter, les changements qui s'avèrent incompatibles avec les **valeurs paysagères** collectivement partagées. Elles demeurent incontournables dans l'élaboration de **scénarios de changements**, outils d'aide à la décision de plus en plus reconnus et utilisés aujourd'hui en matière de gestion des paysages.

c. Méthodes

Deux principales approches sont mobilisées en vue de prendre en compte les dimensions temporelles des paysages du point de vue de leurs caractéristiques physico-spatiales et visuelles. Elles réfèrent aux méthodes suivantes :

CARTOGRAPHIE DES TRANSFORMATIONS DE L'UTILISATION DES SOLS

En matière de caractérisation des dynamiques du territoire (Domon et al., 1993; 2000; Ruiz et Domon, 2005), l'usage des photographies aériennes contribue à reconnaître la nature et la **structure d'occupation** des sols de même qu'à apprécier la rapidité et l'étendue des transformations qui en marquent l'évolution. Au Québec, des couvertures décennales sont disponibles à partir de la seconde moitié des années 1940, les échelles variant du 1 :15 000 au 1 :40 000.

© CPEUM - Cadre opérationnel pour la gestion des paysages au Québec, 1re version, mai 2007. Ce document est dédié à l'usage exclusif des partenaires de la CPEUM.

Étape B3
Lecture des dynamiques physico-spatiales

Permet d'identifier la nature, l'intensité et l'étendue des transformations paysagères;

Permet de dater les phénomènes d'apparition, de disparition ou de mutation des éléments constitutifs des paysages

Étape B3
Lecture des dynamiques physico-spatiales

Les cartographies de l'occupation des sols contribuent à saisir les dynamiques d'occupation tant à l'échelle régionale (Fig. 11) qu'à l'échelle locale (Fig. 12). Alors que les premières rendent compte des tendances lourdes à l'échelle de la région (ex. : pressions du développement résidentiel), les secondes permettent une lecture plus fine de l'évolution des éléments ponctuels les plus significatifs (ex. : disparition d'arbres isolés, de bâtiments, etc.).

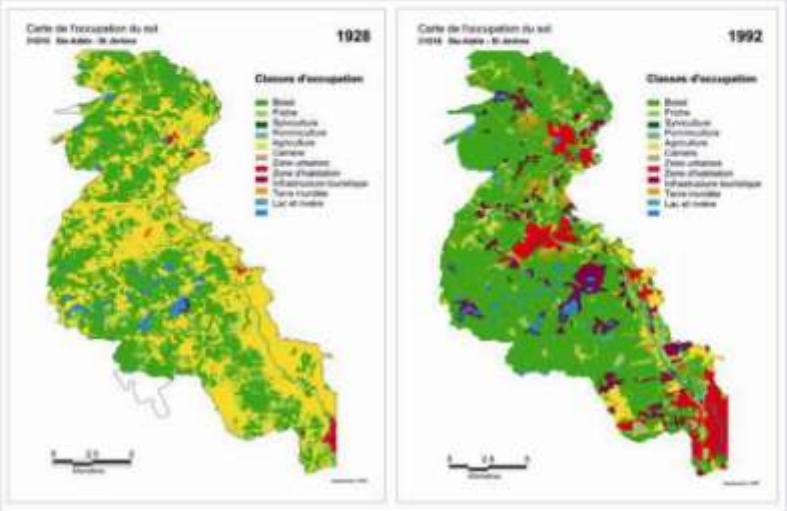

Figure 11 : L'analyse diachronique de l'utilisation des sols à l'échelle régionale : l'exemple de l'axe Saint-Jérôme/Saint-Adèle (Source : Domon et al., 2000)

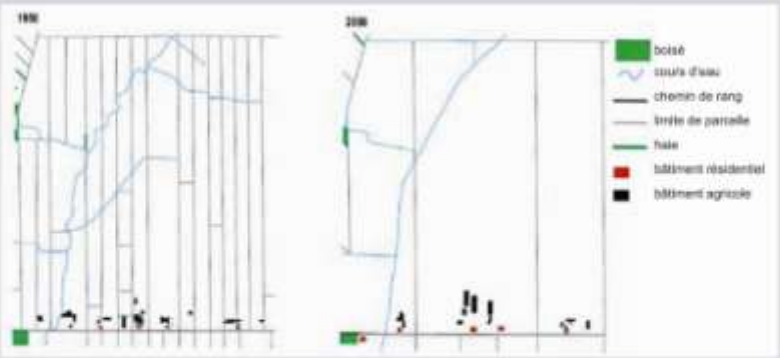

Figure 12 : L'analyse diachronique de l'utilisation des sols à l'échelle micro-locale : l'exemple du 8ième rang de Saint-Valérien de Milton (Source : Ruiz et Domon, 2005)

Cartographie des transformations de l'utilisation des sols

Aux échelles :

Régionales (tendances lourdes)

Locales (éléments ponctuels)

© CPEUM - Cadre opérationnel pour la gestion des paysages au Québec, 1ère version, mai 2007. Ce document est dédié à l'usage exclusif des partenaires de la CPEUM.

Étape B3
Lecture des dynamiques physico-spatiales

Considérant les limites de résolution des photographies, il s'avère nécessaire, à l'occasion, de valider l'information obtenue à l'aide de relevé terrain ou d'en compléter l'ensemble à l'aide de documents secondaires (ex. : recensements canadiens, etc.).

MONITORING VISUEL DES PAYSAGES

Les démarches de **reprise photographique** sont reconnues aujourd'hui comme un « outil de mesure et d'évaluation des phénomènes d'évolution des paysages apte à contribuer à leur gestion qualitative » (Domon et Poullaouec-Gonidec, 2003). Au Québec comme ailleurs (Westmacott et Worthington, 1984 ; Mollie-Stefulesco, 1997), des expériences de **monitoring visuel** ont été menées de manière systématique et selon des conditions rigoureusement identiques (ex. : localisation, cadrage et angle de vue identiques), à l'endroit d'objets spécifiques (ex. : bâtiment, arbre, etc.), de groupes d'objets (ex. : entrée de village, etc.) ou de portions de territoire qui s'offrent à la vue (ex. : vue d'un belvédère). Par le biais de ces démarches, il s'agit, en tant qu'outil d'aide à la décision, de révéler les changements de manière à favoriser les discussions sur la pertinence d'intervenir ou non sur ceux-ci.

Au Québec, deux projets ont été réalisés à ce jour. Le premier (Domon et Poullaouec-Gonidec, 2003) visait à démontrer l'utilité de l'approche dans le contexte de la gestion des territoires (Fig. 13). Le second (Poullaouec-Gonidec et al., 2007) visait quant à lui la mise en application d'un monitoring visuel des paysages autoroutiers à la suite de la mise en place de la gestion écologique des emprises (Fig. 14).

Figure 13 : Exemple de « monitoring visuel ». La comparaison de ces deux photographies de l'estuaire de la rivières Métis prises à deux époques différentes révèle de nombreux changements : disparition de l'espace agricole au profit de la friche, diminution sensible de l'accessibilité visuelle à la rivière, réaménagement du pont, etc. (Source : Domon et Poullaouec-Gonidec, 2003)

© CPEUM - Cadre opérationnel pour la gestion des paysages au Québec, 1ère version, mai 2007. Ce document est dédié à l'usage exclusif des partenaires de la CPEUM.

Monitoring visuel des paysages

Démarches de reprise photographique

Outil de mesure de l'évolution des paysages pour en assurer une gestion « qualitative »

Révélation des changements utile pour l'aide à la décision

CONNAISSANCES DES PAYSAGES SOUS L'ANGLE SOCIO-CULTUREL B

Caractérisation des valorisations individuelles et collectives

a. Objet

De plus en plus, le paysage fait l'objet de valorisations multiples qui dépassent les considérations strictement visuelles et formelles. Ainsi, l'étude du paysage ne peut se limiter qu'au seul point de vue des experts, elle doit chercher à mettre à jour les valorisations individuelles qui offrent un portrait plus diversifié et complet de son appréciation. Les points de vue individuels, une fois rassemblés, permettent en outre, de faire émerger des tendances collectives. Plusieurs approches ont été développées pour saisir et mieux comprendre l'appréciation du paysage d'un point de vue individuel et collectif.

b. But

La caractérisation des valorisations, qu'elles soient individuelles ou collectives, vise à mieux cerner et comprendre l'appréciation du paysage par les populations. Elle offre l'occasion d'identifier des préférences, de révéler des valorisations émergentes ou encore de faire ressortir les représentations qui sont à la base des valorisations du paysage. Plus encore, ces approches permettent d'arriver à un certain consensus favorisant ainsi une meilleure orientation des actions de protection et de requalification des paysages.

c. Méthodes

Trois principales approches méthodologiques peuvent être employées pour appréhender les valorisations individuelles et collectives des paysages. Il existe des approches quantitatives d'évaluation des préférences, des démarches qualitatives de compréhension en profondeur de l'appréciation du paysage et des motivations individuelles et enfin, des démarches mixtes qui jumellent un examen de données qualitatives à un traitement quantifiable. Trois méthodes illustrent ici ces différentes perspectives méthodologiques.

ÉVALUATION DES PRÉFÉRENCES PAYSAGÈRES

Étant une des méthodes les plus connues, l'évaluation paysagère à l'aide d'échelle de préférences permet à des participants de donner une appréciation quantifiée d'une image, d'une diapositive ou encore d'une simulation visuelle. Ainsi, à partir d'une échelle de chiffres variables, les participants peuvent évaluer si l'image correspond à leurs attentes sur le plan du paysage. Il est par ailleurs possible d'estimer le degré d'appréciation de certaines interventions réelles ou potentielles (par des retouches sur l'image originale). Toutefois, ce type d'approche comporte certaines limites du fait qu'elle fige l'expérience paysagère à travers une procédure artificielle d'évaluation d'images ou de photographies. Ainsi, ce type d'évaluation diffère sensiblement des conditions réelles d'appréhension du paysage en ce qu'il omet les rapports polysensoriels (odeur, bruit, vue, toucher) et dynamiques (déplacement, lumière, saison) à l'espace. Cette démarche ne permet pas non plus de faire émerger des valorisations insoupçonnées dans la mesure où elle se limite à l'évaluation d'images présélectionnées par les chercheurs.

© CPEUM - Cadre opérationnel pour la gestion des paysages au Québec, 1re version, mai 2007. Ce document est dédié à l'usage exclusif des partenaires de la CPEUM.

Étape B5
Caractérisation des valorisations sociales

Vise à mieux cerner l'appréciation du paysage par les populations (par delà les méthodes de type expert)

1. Évaluation des préférences paysagères (ex.: appréciation d'une image, d'une simulation visuelle);
2. Caractérisations des valorisations paysagères (ex.: entretiens individuels, recension presse écrite);
3. Méthode d'enquête photographique

Outils législatifs et réglementaires

Les outils présentés dans le présent document intègrent les principaux cadres législatifs québécois concernés par l'aménagement et le développement du territoire. Certains outils engagent des orientations stratégiques ou des principes de gestion, d'autres découlent de cadres normatifs et réglementaires. La nature, la portée et le champ d'application de ces outils et moyens d'action sont brièvement discutés.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Adoptée en 1979, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) représente le principal cadre législatif balisant les processus de planification et d'aménagement des territoires aux échelles régionales et locales. La LAU impose aux municipalités régionales de comté (MRC) l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement (SAD). Ce document de planification régional permet d'établir « les lignes directrices de l'organisation physique du territoire » (Caron, 2005). À l'échelle locale, les municipalités doivent adopter un plan d'urbanisme (PU) en conformité avec le SAD. Pour préciser la planification de certains secteurs particuliers, elles peuvent adopter un programme particulier d'urbanisme (PPU). Par ailleurs, certaines orientations proposées dans le PU peuvent faire l'objet d'une traduction légale à l'aide d'outils réglementaires, tantôt de nature normative (ex. : règlement de zonage, de lotissement, de construction), tantôt de nature discrétionnaire (ex. : règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble ou sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale). Contrairement aux outils normatifs, les outils discrétionnaires permettent un encadrement plus souple assurant une plus grande cohérence et qualité des projets de développement (Domon, 2007). Prenant appui sur des critères plutôt que sur des normes, une attention accrue aux qualités souhaitées pour le développement d'un territoire donné et aux singularités d'un lieu est possible.

En définitive, la LAU impose davantage un processus en regard de la gestion du territoire et laisse, pour une large part, les autorités régionales et locales définir la nature et la portée opérationnelle des contenus. Ainsi et à titre d'exemple, l'usage du terme « paysage » était, jusqu'à tout récemment, absent du texte même de la LAU . Toutefois, plusieurs MRC ont introduit des éléments de prise en compte de valeurs paysagères (Domon, 2007) par le biais notamment de l'identification des territoires d'intérêt historique, culturel, esthétique et écologique exigée dans le cadre de l'élaboration du SAD. Sur la base des orientations proposées en matière d'aménagement du territoire, le gouvernement peut également inciter les MRC à considérer certaines préoccupations paysagères à l'intérieur des SAD (Mercier, 2002). Les récentes orientations en matière de développement durable de la filière éolienne en est l'expression (Gouvernement du Québec, 2007a). Toutefois, les

Étape D
Outils législatifs et réglementaires

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

- SAD
- PU, PPU,
- PIIA (outil discrétionnaire)

Loi sur les biens culturels

- Arrondissements historiques et naturels
- Sites du patrimoine

Loi sur la qualité de l'environnement

- Encadre le processus d'évaluation environnementale

Projet de paysage

Accroître la capacité des collectivités à accompagner les évolutions paysagères tout en tenant compte de la singularité des lieux, tel est l'objet principal du projet de paysage. À l'opposé d'une approche strictement normative et coercitive, le projet de paysage n'est pas reproductible (Poullaouec-Gonidec, 1999). Chaque lieu étant porteur de significations particulières, il s'agit plutôt d'en évoquer la spécificité en résonance avec les états futurs socialement valorisés et désirés. Aussi, le projet de paysage ne peut prétendre dicter une seule manière de voir (le parti pris) ou de faire (les moyens d'action). Agir sur les perceptions collectives (ex. : sensibilisation aux paysages d'intérêt patrimonial, à la production de cadre de vie de qualité), sur les processus et les modes de régulation (ex. : politiques et programmes intervenant sur le paysage), comme sur les pratiques d'aménagement (design, production et entretien des espaces), sont autant de finalités possibles et distinctes du projet de paysage.

La capacité de générer des actions structurantes par le biais d'une approche partenariale constitue également une des spécificités du projet de paysage. Ce faisant, il mise sur la responsabilisation, la concertation et la participation des principaux acteurs de l'aménagement du territoire (ex. : professionnels, gestionnaires, élus, intervenants privés) et de la société civile.

Il prend appui par ailleurs sur une connaissance préalable (diagnostic) des territoires d'intervention ainsi que sur l'adoption d'un parti d'aménagement (énoncé de projet et d'objectif de qualité paysagère). Ces étapes du processus ayant fait l'objet de présentation distincte précédemment, il importe de préciser maintenant la traduction opérationnelle de celui-ci. Deux principales approches, tout à la fois distinctes et complémentaires, sont généralement empruntées. Il s'agit du projet d'expérimentation ainsi que de l'entente contractuelle et des mesures d'accompagnement.

PROJET D'EXPÉRIMENTATION

La pertinence des projets d'expérimentation, prenant le plus souvent la forme de concours ou d'atelier (charrette) de design de paysage, repose sur la complexité des enjeux de paysage qui permet rarement d'appliquer des solutions d'aménagement d'ores et déjà préétablies. Ils constituent par le fait même des exercices d'idéation et d'exploration essentiels, participant à l'édification de savoir-faire singulier. Le Workshop_atelier/terrain « Le développement durable en action/5 projets de paysage pour Longueuil et la Rive-Sud », conduit par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, en partenariat avec la Chaire UNESCO en paysage et environnement de la même institution, le ministère de la Culture, des Communications et de la

Étape D3
Projet de paysage

Projet d'expérimentation et d'idéation

- Concours ou atelier de design
- Utile en amont de la mise en œuvre de projets d'aménagement

Entente contractuelle et accompagnement

- Charte du paysage, convention, contrat de paysage
- Utile pour fixer les termes des objectifs et des orientations dégagés collectivement

3 La recherche appliquée comme support de la demande sociale en paysage

Exemple 3

Une recherche en voie de développement

Premier projet de mise en application du guide

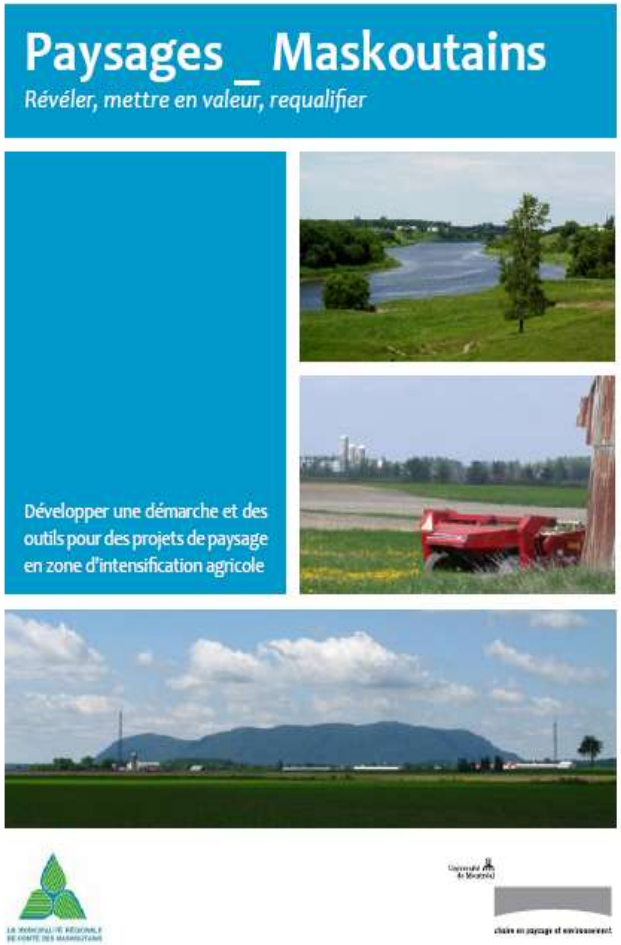

Des paysages *de l'ordinaire* marqués par l'agriculture intensive

Perte des spécificités, perte de patrimoine, etc.

Des risques d’abandon, de dévitalisation

Constats de départ

► Banalisation des paysages

► Concentration des fermes entraîne une diminution de la population agricole qui fait en sorte que celle-ci ne peut plus assurer à elle-seule la viabilité des communautés

► Nécessité de maintenir voire d'attirer une nouvelle population

► Nécessité, pour y parvenir, de requalifier les paysages

---» Comment?

Paysages_Maskoutains, 1er projet pilote

- Une association CPEUM et la MRC des Maskoutains pour élaborer une démarche et des outils de mise en œuvre du Guide reproductibles

Objectifs à l'échelle régionale :

► Assurer la sensibilisation et la formation des acteurs de manière à ce que, à la fin du projet, ils possèdent les méthodes, connaissances et moyens d'action pour mener des actions locales sur les paysages;

► Élaborer un diagnostic des paysages et fournir des outils permettant d'identifier une vision d'avenir collectivement partagée pour la mise en œuvre de projets de paysage

Paysages_Maskoutains, 1er projet pilote

- Une association CPEUM et MRC des Maskoutains pour élaborer une démarche et des outils de mise en œuvre du Guide reproductibles à partir d'un projet concret

Objectifs à l'échelle du Québec :

► Définir une démarche de caractérisation, d'évaluation et de sensibilisation des paysages adaptées au contexte des municipalités et des territoires ruraux du Québec;

► Initier une mise en réseau des expertises ministérielles et un partage des connaissances en matière de paysage.

Mode de fonctionnement

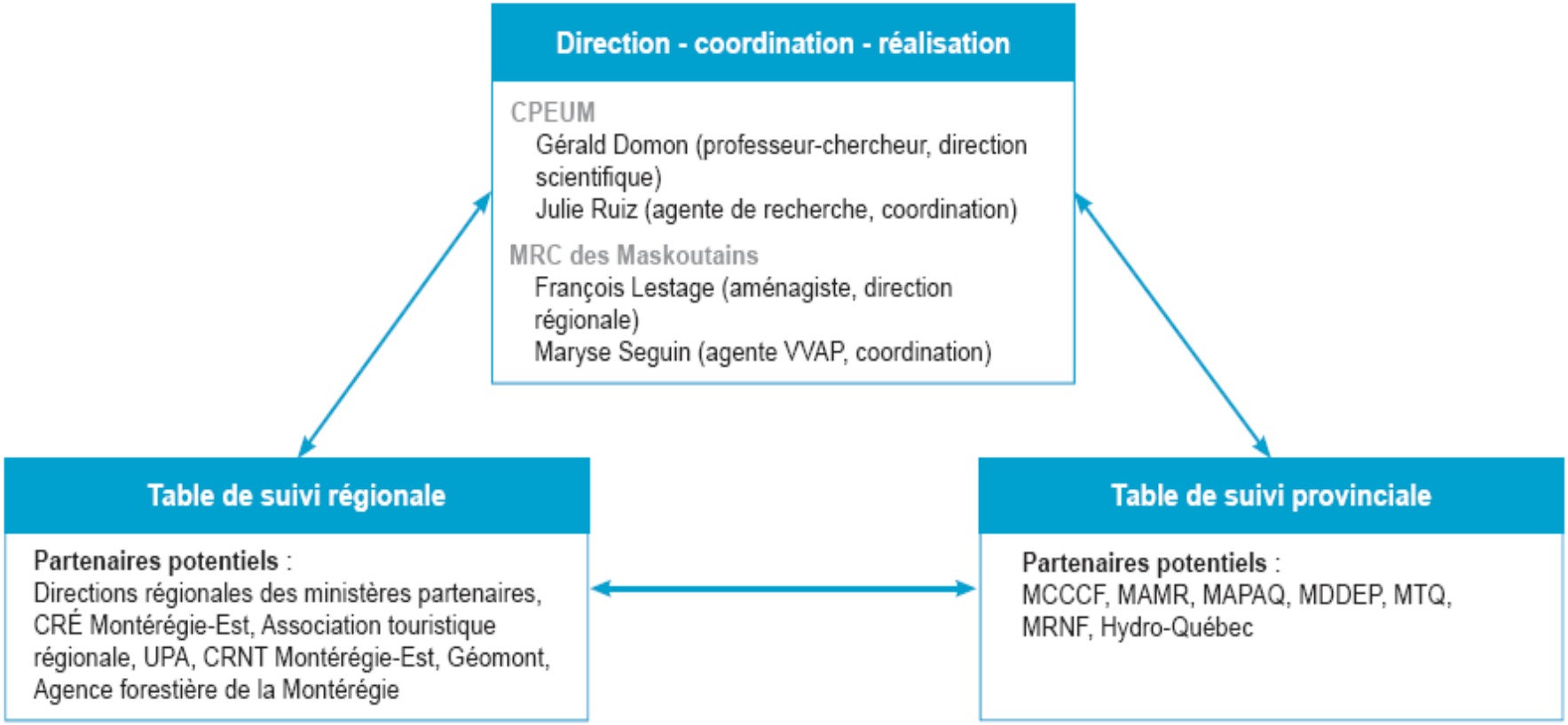

Cherchons à associer à la démarche la grande majorité des intervenants (ex.: ministères)

Mise en œuvre

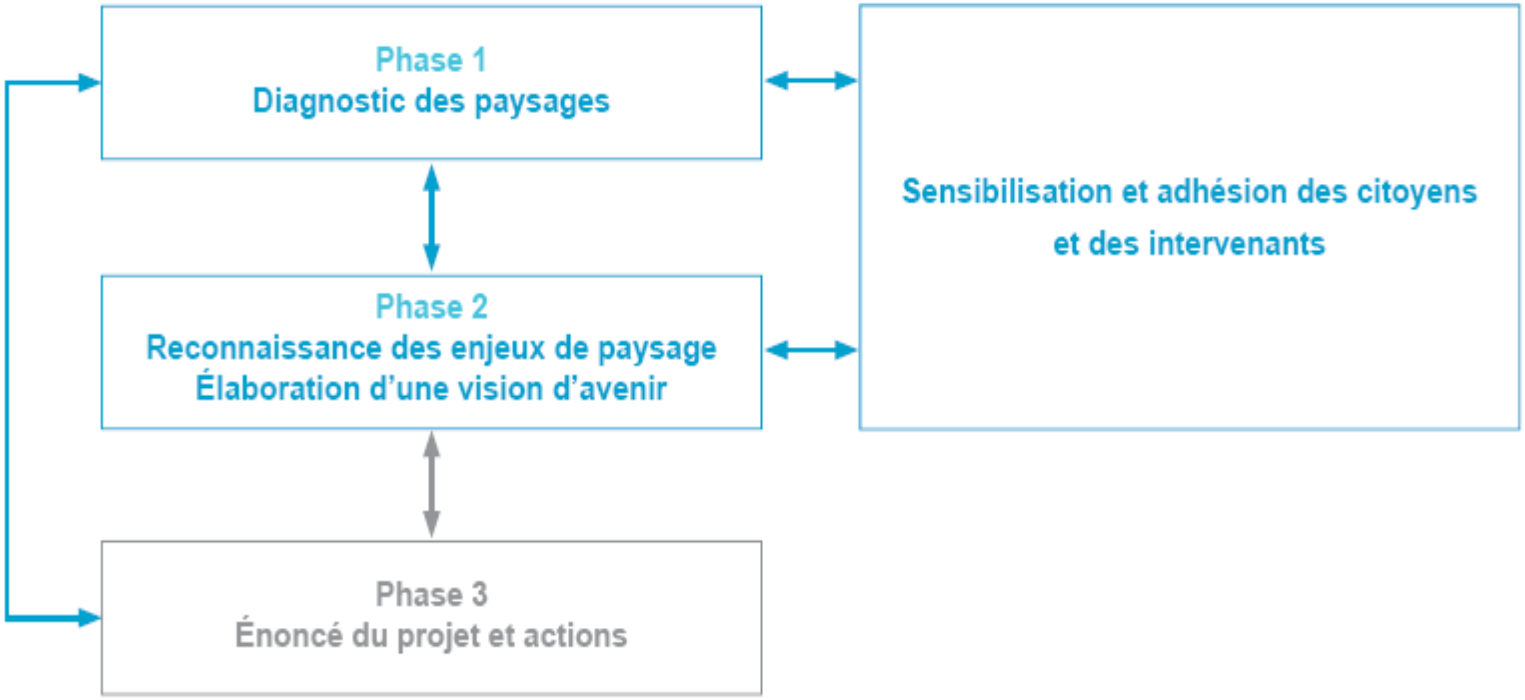

► Exposition grand public

► Présentation publique

Des exemples de scénarios destinés à définir une vision d'avenir pour les paysages

La recherche appliquée comme support de la demande sociale en paysage

La démarche de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal

Conclusion

- Passage (difficile) du territoire ressource au territoire cadre de vie

- Question du paysage essentiellement portée par le mouvement associatif et les municipalités

- Animés par la conviction que nous avons, en tant que professeur chercheur un rôle à jouer pour accompagner, éclairer ces démarches

- Collaboration mutuellement enrichissante et ce, dans la mesure où il y respect et reconnaissance de la complémentarité des savoirs